



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/AMCEN/9/2
6 août 2002

ANGLAIS ET FRANCAIS
SEULEMENT

CONFERENCE MINISTERIELLE AFRICAINE
SUR L'ENVIRONNEMENT
Neuvième session
Kampala, 4-5 juillet 2002

**RAPPORT DE LA SESSION MINISTERIELLE
TENUE LES 4 ET 5 JUILLET 2002**

K0262160

171002

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Introduction

1. La neuvième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) s'est tenue les 4 et 5 juillet 2002 au Nile Hotel International Conference Centre à Kampala.
2. Y ont participé des ministres d'Etats membres de la CMAE et des représentants d'organisations africaines régionales et sous-régionales, des institutions des Nations Unies, des secrétariats de diverses conventions environnementales et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La liste des participants figure à l'annexe III.
3. M. Muhammad Kabir Sa'id, Président sortant de la CMAE et Ministre fédéral de l'environnement du Nigéria, a présidé la séance d'ouverture.

I. OUVERTURE OFFICIELLE DE LA NEUVIEME SESSION, Y COMPRIS LE LANCEMENT DU RAPPORT SUR L'AVENIR DE L'ENVIRONNEMENT EN AFRIQUE

A. Ouverture de la session

4. La session ministérielle a été ouverte officiellement par M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de l'Ouganda, le jeudi 4 juillet 2002 à 10 h 35.
5. Dans son allocution, le Président Museveni a souhaité la bienvenue aux ministres et aux autres participants en Ouganda et a félicité le Bureau de la CMAE pour la bonne organisation de la neuvième session de la CMAE, qui permettrait de débattre de questions pertinentes durant le processus préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable.
6. Après la période du colonialisme, l'Afrique n'avait cessé de subir une nouvelle forme d'agression de la part des pays développés, à savoir la pollution. Les populations dans les pays développés produisaient la majeure partie des gaz à effet de serre et l'Afrique payait le prix pour leurs modes de vie non durables. La population de l'Ouganda était passée de 4,5 millions en 1956 à 23 millions aujourd'hui. 500 millions d'hectares de terres en Afrique avaient été touchés par l'érosion des sols, dont 60 % de terres arables, d'où une menace sérieuse à la sécurité alimentaire du continent. L'accroissement de la population avait mis à rude épreuve les ressources naturelles, alors que le commerce et les méthodes de mobilisation des ressources ne s'étaient pas améliorés grandement. Plus de 39 % de la superficie totale des terres d'Afrique avaient été touchées par la désertification. L'insuffisance des équipements sanitaires et de traitement des eaux usées, ainsi que le manque d'accès à l'eau potable avaient continué d'entraver le progrès.
7. M. Museveni a signalé que 96 % des Ougandais n'avaient toujours pas accès à l'électricité et que cette situation avait conduit, entre autres, à l'utilisation non durable du bois de chauffe par les paysans. Il a souligné l'importance de l'énergie provenant de sources non polluantes, telles que l'énergie hydraulique que produisaient pour le continent africain les barrages du Nil. Il a demandé aux ministres africains de l'environnement de prendre une position ferme sur l'énergie dont avait besoin le continent et de porter ce message au Sommet mondial.
8. Il a dit que la création du NEPAD pouvait contribuer à aider l'Afrique à traiter la question de la lutte contre la pauvreté et celle de la promotion du développement socio-économique durable et à relever les défis environnementaux dans la région. Le NEPAD réunirait les efforts de l'Afrique pour lui permettre de résoudre les problèmes majeurs du continent.
9. Il a loué la réalisation du premier rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique et, en déclarant la session ouverte, il a souhaité aux participants le plein succès dans leurs délibérations.

10. A la cérémonie d'ouverture, des déclarations ont été faites par M. Ruhakana Rugunda, Ministre ougandais des ressources en eau, des terres et de l'environnement, Klaus Töpfer, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Muhammad Kabir Sa'id, Ministre fédéral pour l'environnement du Nigéria et M. Borge Brende, Ministre norvégien de l'environnement.

11. M. Rugunda a souhaité la bienvenue aux ministres et aux autres participants à la session. Retraçant brièvement l'historique de la CMAE, il a dit que l'un des principaux objectifs de la session était de fournir une plate-forme pour les ministres afin qu'ils tracent la voie pour la Conférence dans le contexte du Sommet mondial et des développements importants en Afrique, tels que la mise en place du NEPAD.

12. M. Brende a rappelé que la neuvième session de la CMAE avait lieu dans une période cruciale pour la coopération internationale en matière d'environnement. Il a noté que la dernière décennie avait été marquée par la signature d'importantes conventions environnementales. Durant cette décennie, la communauté internationale s'était mise d'accord sur plusieurs questions, dont le fait d'accorder la priorité à l'élimination de la pauvreté, en veillant à ce que la mondialisation devienne une force positive pour tous et en inversant les tendances négatives que connaissait l'environnement, telles que la déforestation et la désertification. Il a noté, cependant, que la lutte contre la pauvreté serait impossible si les pays ne s'acquittaient pas de leurs obligations environnementales et que des écosystèmes bien gérés et qui fonctionnaient bien constituaient pour la société une base solide quant à la production, la consommation, la santé et le bien-être. Il a observé que les pays pauvres étaient les plus vulnérables aux changements climatiques, à la perte de la biodiversité et à la pollution de l'air, du sol et de l'eau.

13. Il a signalé qu'après une décennie de déclarations, le temps était venu de transformer les mots en action et a souligné que la prochaine décennie devrait être celle de la mise en œuvre. Il y avait lieu de trouver des moyens efficaces d'assurer le suivi des objectifs du développement du millénaire en ce qui concernait l'eau douce et l'énergie durable et de mettre en route des programmes d'action ambitieux dans ces domaines, qui avaient une importance particulièrement décisive pour le continent africain. Evoquant le Sommet mondial pour le développement durable, il a affirmé que la CMAE contribuerait de manière cruciale au succès du Sommet. Il a loué la CMAE pour avoir compris que mettre en place les capacités africaines dans le domaine de la gestion environnementale était également crucial pour le développement économique. Il a rendu hommage aux pays africains pour le rôle prépondérant qu'ils avaient joué sur le plan politique, en mettant en place la composante environnementale du NEPAD. Il a reconnu que la mise en œuvre du NEPAD représentait une responsabilité considérable pour les pays africains et a donné l'assurance que les pays nordiques feraient de leur mieux pour appuyer les efforts des pays d'Afrique.

14. Dans sa déclaration, M. Töpfer a remercié le Gouvernement ougandais pour l'appui qu'il avait fourni pour promouvoir les activités du PNUE, notamment l'accueil de la neuvième session de la CMAE, et au peuple ougandais pour son hospitalité. Il a observé que la neuvième session de la CMAE avait lieu à un moment important durant lequel l'Afrique connaissait de nombreux changements, dont notamment la prochaine transformation de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui allait devenir l'Union africaine. Parallèlement, les chefs d'Etat africains avaient récemment lancé le NEPAD avec comme objectif de mettre le continent africain sur le chemin du développement durable. Les chefs d'Etat, conscients de l'importance de l'environnement, avaient intégré une composante environnementale dans le NEPAD. Il a noté que l'on s'attendait à ce que le Sommet mondial pour le développement durable qui se tiendrait prochainement propose des mesures concrètes pour faire en sorte que la mise en œuvre d'Action 21 appuie davantage le développement durable, en particulier pour ce qui concerne les questions intersectorielles telles que l'environnement.

15. Il a signalé que la tâche la plus ardue pour l'Afrique consistait à concilier le développement économique et la gestion durable de l'environnement. Il a lancé un appel aux ministres pour qu'ils examinent de près leur rôle durant le Sommet mondial pour le développement durable pour ce qui était de veiller à ce que l'on accorde à l'environnement la place qu'il méritait dans le contexte plus large du développement durable. Il a engagé les ministres à ne pas perdre de vue que l'Afrique faisait encore face à des défis environnementaux divers et nombreux. L'état de l'environnement africain avait continué à se détériorer progressivement et la région n'avait pas cessé de perdre ses ressources naturelles dans une proportion élevée, par rapport à d'autres régions du monde. L'Afrique avait connu une pauvreté chronique, qui avait accéléré la dégradation des ressources naturelles et intensifié la désertification. L'insuffisance et l'insalubrité des réserves en eau avaient continué à affecter un nombre croissant de populations dans la région, aggravant ainsi les problèmes des maladies et de l'insécurité alimentaire parmi les pauvres. Le développement de l'agriculture dans des zones marginales et la destruction d'habitats naturels tels que les forêts et les zones humides avaient été une cause majeure de la dégradation des sols. La perte de ressources biologiques s'était traduite en une perte de potentiel et de choix économiques pour le futur développement social et économique de la planète.

16. Il a annoncé que les pays donateurs, dont la Norvège, la Belgique, la Suisse, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord avaient fourni des ressources financières additionnelles pour aider l'Afrique et que le Gouvernement irlandais avait récemment créé un Fonds d'affectation spéciale de 900 000 euros pour aider l'Afrique. Ces pays avaient confirmé leur souhait d'augmenter leur contribution dans l'avenir.

17. M. Sa'id a exprimé sa gratitude au Président et à l'ensemble du peuple ougandais pour avoir accueilli la neuvième session de la CMAE, ainsi qu'au Directeur exécutif du PNUE. Evoquant le mandat de la CMAE, il a noté qu'en dépit de nombreuses difficultés, beaucoup de progrès avaient été réalisés, notamment les accords novateurs conclus à la huitième session de la CMAE, tenue du 3 au 6 avril 2000 à Abuja.

18. Il a appelé l'attention sur la pertinence de la session en cours dans le contexte du Sommet mondial pour le développement durable ainsi que d'autres nouvelles initiatives telles que l'Union africaine et le NEPAD. Il s'est félicité du premier rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique et a fait savoir qu'il se réjouissait à la perspective de la création d'un cadre ordinaire pour un tel suivi environnemental. Notant qu'il était sur le point d'achever son mandat de Président de la CMAE, il a estimé que la nouvelle vision stratégique de la CMAE était un élément essentiel pour l'avenir.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Election du Bureau

19. Les pays ci-après ont été élus pour faire office de Bureau de la CMAE pour la période 2002-2003 :

SOUS-REGION	PAYS
Afrique centrale	Cameroun
Afrique orientale	Ouganda
Afrique du Nord	Jamahirya arabe libyenne
Afrique australe	Maurice
Afrique occidentale	Côte d'Ivoire

20. L'Ouganda a été élu au poste de Président de la CMAE alors que le Cameroun a été élu au poste de Rapporteur.

21. En assumant la présidence de la CMAE, M. Ruhakana Rugunda, Ministre ougandais des ressources en eau, des terres et de l'environnement, a dit qu'il était pleinement conscient que le mandat de la CMAE faisait une place à la promotion de l'harmonisation et de la coordination des politiques environnementales de l'Afrique ainsi qu'à la facilitation de la réalisation d'un consensus et à la mise au point de positions communes sur l'environnement et le développement en Afrique. Il a noté que sa tâche principale en tant que Président de la CMAE était de veiller à ce que la capacité de la CMAE soit renforcée pour lui permettre de s'acquitter de son mandat et de mettre en pratique sa vision.

22. Il a observé qu'il y avait lieu de mettre en place un mécanisme pour la mobilisation des ressources et d'autres aspects du renforcement des capacités. Afin de remplir le mandat de la CMAE, les pays africains devaient augmenter autant que possible leurs forces tout en réduisant au minimum leurs faiblesses. Pour y parvenir, il fallait notamment remédier à la question du fossé technologique, faire une utilisation efficace des compétences et des ressources disponibles et renforcer l'échange d'informations à l'intérieur et à l'extérieur de la région Afrique.

B. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

23. Les ministres ont adopté l'ordre du jour ci-après sur la base de l'ordre du jour provisoire élaboré par le secrétariat (UNEP/AMCEN/9/1) :

1. Cérémonie officielle d'ouverture de la neuvième session prévoyant notamment le lancement du rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique.
2. Organisation des travaux :
 - a) Election du Bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Rapport et recommandations de la réunion du Groupe d'experts :
 - a) Recommandations :
 - Sommet mondial pour le développement durable;
 - Réseau africain d'information sur l'environnement et rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique;
 - Statuts de la CMAE;
 - Déclaration de Nairobi pour le développement durable des régions montagneuses d'Afrique et ses recommandations d'action établies lors de la réunion africaine au Sommet sur les montagnes tenue à Nairobi du 6 au 10 mai 2002;
 - b) Texte révisé de la Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention d'Alger de 1968);
 - Cadre d'un Plan d'action pour l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD);

- Déclaration de Rabat sur la gestion écologiquement rationnelle des stocks indésirables de déchets dangereux;
 - Déclaration de Kampala.
4. Contribution de la CMAE au Sommet mondial pour le développement durable :
- a) Progrès des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable (résultats de la quatrième session du Comité préparatoire);
 - b) Programme d'action environnementale de l'Afrique pour le Sommet mondial pour le développement durable;
 - c) Soutien de la CMAE à l'Afrique du Sud;
 - d) Manifestations et activités parallèles lors du Sommet mondial pour le développement durable :
 - i) Cérémonie de signature du texte révisé de la Convention d'Alger de 1968;
 - ii) Promotion de l'initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique;
 - iii) Lancement du rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique et produits connexes.
5. Vision stratégique et rôle de la CMAE dans le cadre des nouvelles initiatives africaines :
- a) Liens institutionnels entre la CMAE et l'Union africaine, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, les communautés économiques sous-régionales et régionales, la Banque africaine de développement, les organismes des Nations Unies et les autres partenaires;
 - b) Gestion de l'environnement au niveau international et régional;
 - c) Orientation stratégique eu égard aux récents développements, notamment l'Union africaine, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et le Sommet mondial pour le développement durable;
6. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) :
- a) Le NEPAD;
 - b) L'Initiative environnementale du NEPAD.
7. Situation du Fonds général d'affectation spéciale pour la CMAE.
8. Lieu de la dixième session de la CMAE.
9. Adoption du rapport de la session ministérielle, des décisions et de la Déclaration de Kampala.
10. Clôture de la session.

III. RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE LA REUNION DU GROUPE D'EXPERTS

24. Le Président de la réunion du Groupe d'experts tenue du 1er au 3 juillet 2002 a présenté le rapport du groupe figurant dans le document UNEP/AMCEN/EGM/9/L.1.

25. Une ministre, réitérant l'importance de l'initiative du Président de la Tunisie tendant à créer un fonds de solidarité internationale au Sommet mondial, a noté que cette proposition n'avait pas survécu à la quatrième réunion du Comité préparatoire pour le Sommet mondial à Bali. Décrivant cette proposition comme un mécanisme clé pour aider au relèvement de l'Afrique, elle a demandé instamment sa présentation au Sommet mondial.

26. Une ministre a cité le rôle de la CMAE comme étant particulièrement important durant la période qui précéderait le Sommet mondial pour le développement durable. Elle a dit que la CMAE devait faire preuve d'assurance en établissant son mandat dans le contexte des nouvelles initiatives en Afrique. Cela nécessiterait le renforcement du secrétariat de la CMAE et le réexamen de ses statuts. Elle a souligné la nécessité pour l'Afrique de parler d'une seule voix au Sommet mondial. La CMAE avait besoin de consolider sa position sur les structures institutionnelles pour le développement durable, les finances et le commerce, le transfert de technologies, les changements climatiques, et l'accès et le partage des avantages en ce qui concerne les ressources génétiques. Elle a souligné qu'il fallait promouvoir le NEPAD, au Sommet mondial, en particulier ses composantes environnementales. Elle a appelé à une participation aussi large que possible des ministres au Sommet, ajoutant que la CMAE devait s'affirmer en jouant un rôle moteur dans la mise en œuvre et le suivi des objectifs aussi bien d'Action 21 que du Sommet.

27. M. Imeh T. Okopido, Ministre d'Etat pour l'environnement du Nigéria, en sa qualité de Président du projet de moyenne envergure PNUE/FEM sur le développement et la mise en œuvre de la composante environnementale du NEPAD, a présenté un projet de cadre pour un plan d'action. Il a expliqué que cela avait été décidé à l'issue d'un an de préparation intensive, à une réunion du Bureau de la CMAE tenue à Alger le 8 septembre 2001. Le Président Abdoulaye Wade du Sénégal avait présenté ce projet à la réunion du G8 au Canada en juin 2002. Il a décrit ce cadre, qui comprenait quatre sections exposant notamment l'état de l'environnement africain, les difficultés à surmonter, et le plan d'action environnemental pour la première décennie du XXIe siècle. Il a annoncé que la dernière réunion du Comité directeur se tiendrait en mai-juin 2003. Il a présenté le projet de décision sur le cadre d'un plan d'action pour l'initiative en faveur de l'environnement du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, soumis à l'examen et à l'approbation de la CMAE à sa session en cours.

28. Une modification au texte a été proposée pour comporter la question des forêts.

29. La décision a été adoptée par acclamation, sous réserve de l'incorporation des modifications proposées.

30. Les projets de décision suivants, recommandés par le Groupe d'experts, ont été adoptés :

- a) Sommet mondial pour le développement durable;
- b) Réseau africain d'information sur l'environnement et le rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique;
- c) Statuts de la CMAE;
- d) Déclaration de Nairobi pour le développement durable des régions montagneuses d'Afrique et ses recommandations d'action établies lors de la réunion africaine au sommet sur les montagnes tenue à Nairobi du 6 au 10 mai 2002;
- e) Texte révisé de la Convention africaine de 1968 pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention d'Alger);

- f) Cadre d'un Plan d'action pour l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD);
- g) Déclaration de Rabat sur la gestion écologiquement rationnelle des stocks indésirables de déchets dangereux;

31. Le texte de la Déclaration de Kampala est reproduit à l'annexe I.

32. Le texte des décisions adoptées est reproduit à l'annexe II.

IV. CONTRIBUTION DE LA CMAE AU SOMMET MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

33. M. Mohamed Valli Moosa, Ministre de l'environnement et du tourisme de la République d'Afrique du Sud, a fait le compte rendu de la quatrième réunion du Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable.

34. S'agissant du projet de plan de mise en œuvre, il a fait savoir que, de l'avis général, l'accent devait être mis sur les trois piliers du développement durable, que l'élimination de la pauvreté devait être le thème central du Sommet mondial pour le développement durable et qu'il n'y avait pas lieu de renégocier les décisions du Sommet planète Terre et d'Action 21 mais de les mettre en œuvre. L'on avait estimé que le principal objectif du Sommet mondial pour le développement durable était la mise en œuvre et l'action, en particulier dans les domaines clés : ressources en eau et assainissement, énergie, agriculture, sécurité alimentaire, biodiversité, éducation et mise en valeur des terres. L'on s'était également accordé à estimer que l'on devait faire une place particulière à l'Afrique, avec le NEPAD comme instrument de mise en œuvre. On a souligné l'importance des partenariats nationaux, régionaux, sous-régionaux et mondiaux.

35. Les questions sur lesquelles il n'y pas eu d'accord comprenaient le principe de responsabilités communes mais différenciées, les moyens de mise en œuvre et les financements, ainsi que les structures financières internationales telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Les questions commerciales étaient un autre domaine de désaccord, notamment les barrières commerciales préjudiciables à l'environnement comme par exemple les subventions agricoles. Le commerce était indispensable à la croissance économique, sans laquelle le développement durable était impossible. L'argument selon lequel il s'agissait là d'un domaine exclusif de l'Organisation mondiale du commerce et, partant, qu'il ne devrait pas être examiné au Sommet mondial, a été remis en question par le Groupe des 77 et la Chine, qui étaient d'avis que le Sommet mondial ne pouvait pas garder le silence sur un sujet aussi essentiel pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

36. L'intervenant a appelé les ministres à accélérer le processus préparatoire à différents niveaux, estimant que la tenue du Sommet en Afrique leur faisait assumer la responsabilité de communiquer avec les citoyens de leurs pays respectifs. Il a demandé aux ministres présents de faire participer d'autres ministres aux préparatifs et aux négociations du Sommet, notamment les ministres des finances, du commerce, de l'énergie, de la santé et de l'agriculture. Il a vivement encouragé la participation au plus haut niveau possible au Sommet, qui promettait d'être une occasion historique et un tournant pour l'Afrique.

37. Un ministre d'un pays de l'Afrique centrale a engagé les pays africains à adopter une position commune sur les forêts au Sommet mondial. Il a noté que les pays forestiers de l'Afrique centrale étaient d'accord sur le fait que les forêts jouaient un rôle essentiel dans la protection de la biodiversité ainsi qu'un rôle économique et social. Aussi, la protection des forêts était-elle liée à la lutte contre la pauvreté.

38. Une déclaration de M. David Anderson, Président du Conseil d'administration du PNUE, a été distribuée. M. Anderson y louait le rôle joué par l'Ouganda au sein du Conseil d'administration. Il signalait que quand les ministres de l'environnement du G8 s'étaient réunis en avril 2002, ils avaient noté le défi que représentait l'intégration de l'environnement dans le développement économique et social, ainsi que les objectifs de développement de la Déclaration du millénaire. Les ministres s'étaient félicités de l'initiative novatrice du NEPAD. Il a également signalé que les dirigeants du G8, à leur réunion au Canada la semaine précédente, avaient fait bon accueil au NEPAD. En approuvant le plan d'action en faveur de l'Afrique, ils avaient reconnu que ce plan constituait une étape importante vers l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable, ce plan étant axé sur la gestion des ressources en eau, le progrès économique et la protection de l'environnement.

39. Il espérait sincèrement que la CMAE, le PNUE, le FEM et d'autres partenaires poursuivaient leur collaboration pour réaliser des objectifs communs au Sommet mondial et qu'il attendait avec un vif intérêt la prochaine réunion du Conseil d'administration du PNUE qui élargirait davantage la vision que le Forum ministériel mondial sur l'environnement avait adoptée lorsqu'il s'était réuni en Colombie en février 2002.

40. Le représentant de la Banque mondiale, M. Richard Scobey, exprimant l'appui sans réserve de la Banque mondiale à la vision stratégique de la CMAE et à l'initiative environnementale du NEPAD, a expliqué la nouvelle stratégie environnementale en faveur de l'Afrique qui avait été lancée par la Banque. Cette stratégie visait à intégrer l'environnement à la réduction de la pauvreté au niveau national, conformément aux objectifs de développement du millénaire. Les efforts de la Banque étaient axés sur trois domaines particulièrement importants : améliorer la qualité de vie, la croissance, et les patrimoines naturels régionaux et mondiaux. La Banque utiliserait divers outils pour appuyer la réalisation de ces priorités : plusieurs moyens de financement, notamment l'Aide internationale au développement, le financement du Fonds pour l'environnement mondial, et un certain nombre d'activités analytiques et consultatives au niveau national pour faire en sorte que l'environnement soit intégré dans les stratégies de réduction de la pauvreté. En outre, la Banque lancerait plusieurs nouveaux programmes en faveur de l'Afrique. Ceux-ci comprenaient le programme relatif au stockage de déchets en Afrique, le Fonds du bio-carbone et le Fonds carbone pour le développement communautaire.

41. Le Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), M. Daouda Touré, reconnaissant que l'Afrique était le seul continent où la pauvreté était encore en augmentation, avait néanmoins constaté avec satisfaction l'enthousiasme qu'avait soulevé le lancement du NEPAD. Il a appelé l'attention sur le fait que le Sommet mondial représentait une occasion pour renouveler l'engagement d'intégrer l'environnement et le développement, en soulignant la nécessité de plans d'action clairement définis pour renforcer la capacité nationale aux fins de la croissance économique. Il a souligné que le PNUD encourageait la création de mécanismes institutionnels à tous les niveaux pour intégrer l'environnement dans la prise de décision et la budgétisation. Il a exprimé l'appui sans réserve du PNUD à la stratégie de la CMAE pour mettre en œuvre le programme issu du Sommet mondial. Evoquant le programme du PNUD, il a annoncé que ce dernier avait lancé Capacité 2015 pour aider les pays à renforcer leurs capacités en vue de réaliser les objectifs de développement du millénaire. Il a annoncé que le PNUD s'engagerait au Sommet mondial à apporter une aide dans quatre domaines clés de l'environnement, pour l'élimination de la pauvreté : l'eau, l'énergie, la gestion des terres arides, et la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

42. Le Directeur général du Fonds mondial pour la nature (WWF), M. Claude Martin, a exprimé le point de vue du WWF sur la composante environnementale du NEPAD. Faisant écho aux déclarations d'un certain nombre de ministres, le WWF était convaincu de la nécessité d'incorporer la création de zones de forêts protégées viables en Afrique dans la composante environnementale du NEPAD. Les zones marines protégées, qui jouaient un rôle important dans les économies, devaient également y être intégrées en tant que zones prioritaires. S'agissant de la menace que faisaient peser sur l'Afrique des substances chimiques toxiques, il a signalé que débarrasser l'Afrique de ses stocks de pesticides périmés

occasionnerait des coûts relativement faibles et il a proposé l'adoption d'un programme concernant ces stocks dans le cadre du NEPAD, qui traiterait de ce problème à fond.

43. Le représentant de la société civile, de l'Advocates' Coalition for Development and Environment, tenant compte de la proximité de la session de la CMAE et du Sommet mondial, a engagé les ministres à veiller à ce que le Plan d'action de Johannesburg comporte des engagements précis et respectant des échéances fixées. Il a plaidé pour une déclaration ministérielle de la CMAE favorable à l'intégration de représentants de la société civile dans les délégations nationales, et qui donnerait des instructions au secrétariat de la CMAE pour qu'il demande la convocation d'une conférence africaine des organisations de la société civile pour contribuer à l'initiative environnementale du NEPAD.

V. VISION STRATEGIQUE ET ROLE DE LA CMAE DANS LE CADRE DES NOUVELLES INITIATIVES AFRICAINES

44. La réunion ministérielle avait surtout pour objet de réfléchir mûrement au rôle de la CMAE durant le Sommet mondial pour le développement mondial, son impact sur les textes qui seraient adoptés par le Sommet et sur la composante environnementale du NEPAD.

45. Le nouveau Vice-Président du Bureau de la CMAE, le Ministre de l'environnement de l'île Maurice, a déclaré tout d'abord que le Sommet des chefs d'Etat qui se tiendrait prochainement à Durban, et qui verrait la mutation de l'OUA en Union africaine, revêtait une importance critique pour l'Afrique. La CMAE resterait, comme elle l'avait été jusqu'ici, la principale autorité responsable de l'environnement en Afrique, même si ses interactions avec le NEPAD restaient à définir. Une immense tâche attendait la CMAE : veiller à ce que les textes qu'adopterait le Sommet mondial pour le développement durable soient correctement appliqués. Le Sommet allait aborder l'avenir du continent et, dans ce contexte, la CMAE devait être plus efficace et mieux organisée pour veiller à ce que l'Afrique s'exprime d'une seule voix.

46. S'agissant des négociations entreprises dans le cadre du Sommet, il a rappelé que l'Afrique n'avait pas adopté une position autonome puisqu'elle avait négocié au sein du Groupe des 77 et de la Chine. Il a donc souligné que l'Afrique devait prendre part aux réunions du Groupe des 77 et de la Chine pour veiller à ce que la position de l'Afrique y soit reflétée.

47. Le Ministre de la Côte d'Ivoire a déclaré qu'il fallait impérativement développer et renforcer les structures de gestion de l'environnement relevant de la CMAE. La CMAE devait être dotée de ressources plus importantes pour pouvoir assumer ses lourdes responsabilités en tant qu'autorité chargée de définir la politique en matière d'environnement pour le continent africain. La CMAE devait donner, à chacune de ses sessions, le compte rendu de ses activités dans le domaine de la mise en œuvre de la politique environnementale et de la gestion de l'environnement; et elle devait aussi raffermir les structures assurant le suivi de la gestion de l'environnement. Selon lui, priorité devait être accordée à la gestion et à la conservation des forêts, en particulier des forêts équatoriales menacées par la désertification. La Côte d'Ivoire avait l'intention d'organiser une réunion consacrée aux forêts avec le soutien du Fonds mondial pour la nature (WWF). Il a souligné, par ailleurs, que la CMAE devait se doter d'un mécanisme de mobilisation des ressources et que les rapports sur l'état des contributions à la CMAE devaient être disponibles lors de ses sessions. Il a vivement invité tous les Etats à ratifier les instruments juridiques internationaux, en particulier la Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (Convention d'Abidjan) et il a exhorté les gouvernements à verser des contributions à cet effet.

48. Un Ministre est intervenu pour souligner que l'une des fonctions essentielles de la CMAE était de faire en sorte que l'Afrique s'exprime d'une seule voix sur toutes les questions écologiques de dimension internationale. L'Afrique se trouvait souvent sans voix et sans visibilité lors des négociations internationales; parfois même elle était totalement absente de ces négociations et elle ne pouvait donc engager de débats avec ses homologues d'autres régions du monde. Le rôle de la CMAE consistait donc à donner une voix à l'Afrique. Pour ce faire, la CMAE devait s'engager sans réserve à veiller à ce que le continent africain soit représenté par un Groupe africain à toutes les négociations internationales

concernant l'environnement. Un soutien sans réserve devait être accordé aux pays dotés de forêts équatoriales, dans la mesure où la préservation de ces forêts et leur mise en valeur durable pour promouvoir le progrès économique et social concernait l'ensemble du continent africain. Il a demandé au Ministre de la Côte d'Ivoire d'inviter les membres de la CMAE à participer à la réunion sur les forêts qu'il avait mentionnée. Il a convenu que les forêts devaient être intégrées au plan de mise en œuvre qui serait issu du Sommet ainsi qu'au NEPAD. Il a signalé, par ailleurs, que la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) se réunirait en 2002 à Santiago du Chili. Il a souligné que l'Afrique devait s'exprimer d'une seule voix à cette réunion. Il a insisté sur la nécessité de renforcer la CMAE et a ajouté que les liens entre la CMAE et l'Union africaine devaient être clarifiés lors du Sommet de l'OUA qui se tiendrait à Durban la semaine suivante. Il a convié les ministres de l'environnement à se réunir officieusement, avant le Sommet mondial pour le développement durable, pour envisager une politique environnementale pour le continent africain au plus haut niveau politique.

49. Un autre ministre a déclaré que la CMAE devrait avoir son propre secrétariat pour pouvoir entretenir des contacts permanents avec les Etats. Il fallait expressément mettre en relief les particularités de chaque région, comme par exemple le problème de la désertification dans les pays situés dans la corne de l'Afrique. Il a rappelé que le plus grand obstacle au développement de l'Afrique était le manque de ressources et il a cité, à ce propos, les obstacles rencontrés par les Etats pour mettre en œuvre les conventions sur l'environnement.

50. Il a été souligné que la CMAE était l'instrument technique et politique qui engagerait l'Afrique dans la voie du développement durable. Il fallait donc renforcer la CMAE, en particulier ses mécanismes de mise en œuvre.

VI. INITIATIVE ENVIRONNEMENTALE DU NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

51. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Président du Sénégal et coordonateur de la composante environnementale du NEPAD, M. Abdoulaye Wade, a présenté la composante environnementale du NEPAD. Il a fait observer que la neuvième session de la CMAE se tenait à un moment où le continent africain avait décidé de prendre en main sa destinée. Cela signifiait que l'Afrique était résolue à assumer pleinement la responsabilité des questions de développement, avec des programmes et projets concrets, selon une approche intégrée, participative et dynamique afin de garantir la viabilité des mesures de développement grâce à l'amélioration des conditions de vie des populations. Le Président sénégalais a noté que le rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique établi par le PNUE relevait que la situation des habitats naturels et des écosystèmes fragiles s'était détériorée, entraînant une réduction de la biodiversité. Certaines ressources, telles que les eaux douces, les forêts et les ressources côtières et marines, étaient intensément exploitées et continuaient à être utilisées à un rythme qui ne permettait pas une reconstitution viable de ces ressources. La dégradation des sols et les catastrophes écologiques naturelles ou anthropiques ainsi que les espèces envahissantes continuaient de poser de graves problèmes en Afrique. Dans l'ensemble, la dégradation environnementale compromettait les perspectives de lutte contre la pauvreté, de croissance économique et de développement durable en Afrique. Les mesures visant à relancer les économies de la région et à éradiquer la pauvreté devaient par conséquent promouvoir la pérennité environnementale.

52. Le NEPAD avait recommandé la mise en place et l'adoption d'une initiative pour l'environnement afin de faire face aux défis environnementaux dans la région tout en luttant dans le même temps contre la pauvreté. Le plan d'action pour l'environnement de la première décennie du XXI^e siècle avait été établi en réponse aux appels lancés en faveur d'une telle initiative. Ce plan avait été élaboré dans le cadre d'un processus consultatif et participatif mené sous l'égide de la CMAE, avec la collaboration du coordonateur de la composante environnementale du NEPAD. Il traitait des questions et préoccupations communes de l'Afrique en matière de développement durable. Ce plan prévoyait un ensemble de mesures et responsabilités collectives que les pays africains devaient accepter et appliquer pour protéger l'environnement et garantir l'utilisation de leurs ressources naturelles en partenariat avec la communauté

internationale, conformément à l'engagement figurant dans la Déclaration du millénaire des Nations Unies.

53. Les objectifs globaux du plan d'action étaient de compléter les processus engagés en Afrique pour améliorer l'état de l'environnement sur le continent afin de contribuer à la réalisation de la croissance économique et à l'élimination de la pauvreté, renforcer la capacité de l'Afrique à appliquer effectivement les accords internationaux et régionaux sur l'environnement et à relever efficacement les défis environnementaux dans le contexte général de l'application du NEPAD. Les domaines d'intervention et programmes d'activités prioritaires étaient les suivants : lutte contre la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification, conservation des zones humides en Afrique, prévention des espèces exotiques envahissantes et lutte contre ces espèces, conservation et gestion durable des ressources côtières et marines, lutte contre les incidences négatives des changements climatiques en Afrique et conservation et gestion des ressources naturelles transfrontières (eau douce, biodiversité, forêts et ressources phytogénétiques).

54. Le Plan d'action pour l'environnement était un document parlant, dont la mise en oeuvre exigeait une approche à long terme. Il serait exécuté en coordination avec les autres composantes du NEPAD, en faisant fond sur les réalisations et le programme de travail de la CMAE et les autres initiatives africaines. Il supposait l'établissement d'un mécanisme judicieux propre à assurer sa mise en oeuvre ainsi que la mobilisation de ressources financières adéquates. C'est pourquoi, au vu des engagements convenus par la communauté internationale dans la Déclaration du millénaire et le Consensus de Monterrey concernant le financement du développement, des ressources financières additionnelles étaient requises. A cet effet, une réunion de donateurs, à laquelle participeraient des institutions financières bilatérales et multilatérales, dont le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), serait convoquée aussitôt après l'adoption du Plan d'action au cours de la session de la CMAE en 2003 aux fins de mobiliser les ressources financières additionnelles requises pour mettre en oeuvre le Plan d'action.

55. Après l'intervention de M. Wade, un représentant des milieux d'affaires est intervenu pour signaler qu'il était admis à l'échelle mondiale que le secteur privé était le moteur du développement. Il conviendrait que le secteur privé soit, dans la pratique, directement impliqué dans les questions portant sur le développement. Il a déclaré que les fonds alloués par les donateurs du secteur privé et de la société civile ne devraient plus être acheminés par le canal des gouvernements, dans la mesure où cela conduisait les donateurs à se plaindre de la corruption prévalante et rendait difficile l'accès aux fonds.

56. M. Wade a reconnu le rôle très important que le secteur privé jouait dans le développement et a préconisé que le secteur privé soit associé aux négociations et initiatives pour le développement. Il a signalé que les fonds provenant du secteur privé et de la société civile n'étaient plus alloués par le canal des gouvernements et que cette pratique n'avait plus cours.

57. Une ministre s'est félicitée du fait que le NEPAD était une initiative africaine qui devait permettre de venir à bout des problèmes chroniques auxquels ce continent était confronté. Elle a demandé quelles étaient les implications financières liées à la mise en oeuvre du NEPAD et jusqu'à quel point les gouvernements africains étaient prêts à faire des donations au titre des projets prévus dans le cadre du NEPAD.

58. Le Président Abdoulaye Wade a fait observer que le NEPAD était un partenariat fondé sur la confiance mise dans des pays qui avaient intérêt à ce que le continent soit en mesure de participer aux activités qui étaient entreprises à l'échelle mondiale. Il a déclaré que les Etats-Unis d'Amérique avaient annoncé qu'ils feraient don de 15 millions de dollars au titre du NEPAD et étaient en train de dresser une liste des pays qui pourraient bénéficier de cette aide. Les pays du G8 étaient peu enclins à accorder une aide aux pays qui n'affichaient pas une saine conduite des affaires publiques. Il a préconisé la tenue d'une conférence africaine qui serait consacrée à la sélection des projets relevant de la composante environnementale du NEPAD et a ajouté qu'il serait disposé à accueillir cette conférence à Dakar.

VII. SITUATION DU FONDS GENERAL D'AFFECTION SPECIALE POUR LA CMAE

59. Le Président a décidé qu'il n'y avait pas lieu de rouvrir cette question, vu que ce point de l'ordre du jour avait été abondamment examiné durant l'examen du rapport du Groupe d'experts. Un Ministre a suggéré, toutefois, que le Bureau constitue un Comité qui serait chargé de suivre les engagements pris par les pays.

VIII. LIEU DE LA DIXIEME SESSION DE LA CMAE

60. Le Président a rappelé que deux pays, à savoir la Jamahiriya arabe libyenne et la Côte d'Ivoire, s'étaient proposés pour accueillir la dixième session de la CMAE. La décision définitive concernant le lieu de la prochaine session de la CMAE serait communiquée aux ministres après de plus amples discussions.

IX. ADOPTION DU RAPPORT DE LA SESSION, DES DECISIONS ET DE LA DECLARATION DE KAMPALA

61. Les ministres ont adopté, après modifications, le rapport de la neuvième session de la CMAE figurant dans le document UNEP/AMCEN/9/L.3, y compris les décisions et la Déclaration de Kampala.

X. CLOTURE DE LA SESSION

62. Après les échanges de courtoisie d'usage, le Président a prononcé la clôture de la session à 18 h 15 le vendredi 5 juillet 2002.

Annexe I

DECLARATION DE KAMPALA SUR L'ENVIRONNEMENT
AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

Profondément préoccupés que l'Afrique soit le seul continent au monde où il est prévu que la pauvreté s'aggrave au XXI^e siècle, ce qui aura de lourdes retombées sur l'environnement et sur les populations africaines en raison de la vulnérabilité de ce continent, en particulier les pays les moins avancés, et en raison aussi de l'évolution de l'environnement mondial, et plus particulièrement des changements climatiques et de la désertification,

Profondément préoccupés également par les menaces écologiques croissantes auxquelles doit faire face le continent africain et par leurs impacts sociaux, culturels et économiques défavorables,

Constatant avec préoccupation l'augmentation du nombre et de la fréquence des situations d'urgence et des situations de crise dans les pays africains, en particulier dans les pays qui continuent d'être dévastés par des catastrophes naturelles telles que les éruptions volcaniques et des phénomènes climatiques extrêmes tels que les inondations et les sécheresses, qui compromettent la sécurité économique et alimentaire ainsi que la stabilité politique,

Se félicitant de la création de l'Union africaine,

Se félicitant de l'adoption en 2001 du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, vision africaine commune et plate-forme convenue pour relever les défis auxquels l'Afrique se trouve confrontée, en vue d'instaurer un développement durable au profit des générations présentes et futures,

Notant avec satisfaction les progrès importants réalisés par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement depuis sa création en 1985 en tant qu'organe politique chargé de défendre et de protéger l'environnement dans la région,

Reconnaissant la contribution à la solution des problèmes écologiques africains offerte par le premier rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique paru le 4 juillet 2002,

Notant avec satisfaction également le rôle positif joué par les organes régionaux, sous-régionaux et nationaux pour promouvoir un développement durable en Afrique, en particulier durant les consultations qui se sont déroulées dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable,

Notant en outre le rôle joué par les organisations internationales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les institutions financières de développement pour promouvoir un développement durable en Afrique,

Ayant à l'esprit que l'avènement d'un développement mondial durable dépendra, en dernière analyse, de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et mesures d'intervention nationales rationnelles d'un bon rapport coût-efficacité, d'une bonne gestion de l'environnement, d'une participation effective de la société civile, et du rassemblement et de la diffusion de données et d'informations de qualité sur l'environnement à l'intention des décideurs nationaux,

Notant avec préoccupation la modicité des ressources financières disponibles pour mettre en œuvre intégralement le programme de travail de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement pour la période 2000-2004,

Notant également l'insuffisance des capacités dont disposent les pays africains pour appliquer les accords multilatéraux sur l'environnement intéressant l'Afrique, en particulier l'Annexe pour l'Afrique à la Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique,

Rappelant la Déclaration du Millénaire des Nations Unies adoptée le 18 septembre 2000, par laquelle la communauté internationale s'est engagée à soutenir l'Afrique pour qu'elle puisse instaurer un développement durable et protéger l'environnement,

Rappelant également les engagements pris par la communauté internationale à Doha, en décembre 2001, et à la Conférence des Nations Unies sur le financement et le développement tenue à Monterrey en mars 2002,

Rappelant en outre les engagements pris par le Sommet du G8 à Kananaskis (Canada) en juin 2002, visant à soutenir le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Notant que le Sommet mondial pour le développement durable se tiendra en Afrique, offrant une occasion sans pareille de constituer un nouveau partenariat entre l'Afrique et ses partenaires fondé sur le chapitre 8 du Plan d'action de Johannesburg instituant un Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique ainsi que sur une vision commune visant à faire du Sommet mondial pour le développement durable un sommet de mise en œuvre et d'action concrète, en particulier dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de la mise en valeur des terres, de la diversité biologique et de l'éducation,

Soulignant que la gestion de l'environnement, l'élimination de la pauvreté et le développement sont indissociables,

Soulignant également qu'un cadre institutionnel intégré et démocratique est essentiel à tous les niveaux – local, national, régional, international – pour instaurer un développement durable,

Nous, Ministres africains de l'environnement réunis à Kampala les 4 et 5 juillet 2002, à l'occasion de la neuvième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, guidés par :

a) La vision stratégique du Président de la République de l'Ouganda, M. Yoweri Kaguta Museveni, face au défi écologique que l'Afrique doit relever, qui aborde de front toutes les questions liées à l'élimination de la pauvreté et ses liens avec le commerce, l'énergie et les ressources en eau, présentée le 4 juillet 2002 à l'ouverture de la session;

b) La vision du Président de la République du Sénégal, M. Abdoulaye Wade, qu'il a exposée dans son discours sur la contribution de l'environnement à la réalisation des objectifs du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, qu'il a prononcé à la session le 5 juillet 2002 en sa qualité de Chef d'Etat désigné pour coordonner la composante environnementale de ce nouveau partenariat;

Décidons :

1. De mener à terme toutes les activités prévues au programme de travail de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement pour la période 2000-2004;

2. De prier instamment les gouvernements de prendre les mesures nécessaires pour reconstituer le Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, dans la période entre les sessions, et de prier le Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement de mobiliser des ressources financières additionnelles en s'adressant aux institutions de financement bilatérales et multilatérales, notamment au Fonds pour l'environnement mondial;

3. De nous féliciter de la décision prise par la deuxième Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial de considérer la dégradation des sols et la désertification comme deux domaines d'activité distincts et de prier le Fonds pour l'environnement mondial d'accorder un rang de priorité élevé aux pays africains lors de l'allocation des ressources financières, pour qu'ils puissent mener à bien le plan d'action pour lutter contre la désertification;

4. De demander au Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement de convoquer d'urgence, après avoir consulté tous les ministères compétents, une réunion régionale de la Conférence ministérielle à laquelle participeraient le secteur privé, la société civile, les organisations non gouvernementales et la communauté internationale, en vue de constituer des alliances stratégiques pour élaborer et mettre en œuvre les politiques et programmes de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement;

5. De demander au Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement de nouer d'urgence des liens de coopération avec le secrétariat de la future Union africaine et ses commissions pertinentes ainsi qu'avec le secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, en vue d'harmoniser les dispositions institutionnelles à l'issue du Sommet de l'Union africaine tenu à Durban en juillet 2002;

6. D'obtenir que nos gouvernements s'engagent à appliquer les accords multilatéraux sur l'environnement, et aussi à harmoniser les politiques et arrangements institutionnels conformément aux dispositions relatives à la gouvernance intergouvernementale en matière d'environnement adoptées par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement à sa session extraordinaire tenue à Cartagena en février 2002;

7. De nous engager à faire tous les efforts possibles pour intégrer l'environnement aux objectifs nationaux de développement économique en Afrique, sans pour autant négliger les priorités du continent en matière de développement socio-économique et humain durable, en particulier au bénéfice des pauvres et des communautés marginalisées;

8. De développer la coopération avec tous les organes régionaux et sous-régionaux, y compris les partenaires extérieurs, dans la poursuite d'un développement humain et socio-économique durable en harmonie avec l'environnement;

9. De transmettre à l'Union africaine la décision prise par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa neuvième session concernant le texte révisé de la Convention d'Alger reproduit dans la décision 5 figurant à l'annexe I de la déclaration;

10. D'approuver le cadre du Plan d'action pour l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, y compris son annexe sur le développement des capacités ainsi que la décision connexe figurant à l'annexe I de la déclaration;

11. De demander que le Plan d'Action pour l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique considère les écosystèmes forestiers comme l'un des principaux domaines d'intervention et prévoie un cadre opérationnel pour exploiter les données, les informations et les connaissances disponibles au profit du développement durable et en faire la base de l'évaluation de l'environnement et d'établissement des rapports sur l'état de l'environnement à tous les niveaux – national, sous-régional et régional;

12. D'approuver l'établissement de rapports de la série l'Avenir de l'environnement en Afrique comme outil de suivi et d'établissement de rapports au service d'une gestion durable de l'environnement et de prévoir un cadre pour l'évaluation intégrée de l'environnement et l'établissement de rapports sur l'état de l'environnement à l'échelle nationale et sous-régionale;

13. D'approuver la proposition tendant à mettre en place un réseau global d'information sur l'environnement ayant pour but de faciliter l'accès aux données dans la région Afrique ainsi que l'harmonisation de ces données, pour pouvoir suivre l'évolution de l'environnement à l'aide d'indicateurs quantitatifs axés sur les besoins nationaux;
14. D'approuver également la position commune africaine sur le Sommet mondial pour le développement durable adoptée lors de la Conférence préparatoire ministérielle tenue en octobre 2001 à Nairobi (Kenya);
15. D'approuver en outre la position commune africaine en vue du Sommet mondial pour le développement durable, y compris son appendice présentant des éléments pour guider les négociations lors du Sommet, contenue dans la décision 1 figurant à l'annexe I de la déclaration;
16. De donner pour mandat aux représentants africains des Amis du Président au Sommet mondial pour le développement durable, sous la conduite de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, d'élaborer plus avant la position commune africaine en vue du Sommet mondial pour le développement durable et de formuler des recommandations sur la mise en œuvre du Plan d'action de Johannesburg pour ce qui concerne l'Afrique, et de faire rapport à la prochaine session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement par l'intermédiaire de son Bureau;
17. De prier instamment tous les gouvernements de se faire représenter au Sommet mondial pour le développement durable au niveau des Chefs d'Etat;
18. D'encourager les partenaires africains à se faire représenter au Sommet mondial pour le développement durable au niveau des Chefs d'Etat;
19. D'obtenir que nos gouvernements s'engagent à appliquer les décisions adoptées par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa neuvième session;
20. De donner pour mandat au Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement de présenter la Déclaration de Kampala et ses annexes au Sommet de l'Union africaine qui se tiendra à Durban en juillet 2002;
21. D'exprimer notre reconnaissance au Président de la République du Sénégal, M. Abdoulaye Wade, pour avoir participé à la neuvième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et pour s'être offert à accueillir une Conférence africaine qui aurait pour objet de sélectionner des projets en faveur de l'environnement dans le cadre de la composante environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et de prendre note de la proposition tendant à mettre en place un secrétariat pour l'exécution des projets;
22. D'exprimer notre reconnaissance au Président de l'Ouganda, M. Yoweri Kaguta Museveni, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple ougandais, pour le chaleureux accueil et l'hospitalité réservés aux participants à la neuvième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, et qui ont grandement contribué au succès de la session.

Annexe II

DECISIONS ADOPTEES PAR LA CONFERENCE MINISTERIELLE AFRICAINE
SUR L'ENVIRONNEMENT A SA NEUVIEME SESSSION

Nous, Ministres africains de l'environnement, réunis à Kampala (Ouganda) du 4 au 5 juillet 2002 sous les auspices de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa neuvième session, avons adopté les décisions suivantes :

Décision 1 : Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et Sommet mondial pour le développement durable

Considérant le rôle que joue la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement dans la promotion de l'action en faveur de l'environnement en Afrique,

Notant avec satisfaction le rôle de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement dans la facilitation des préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable et dans la mise en œuvre d'Action 21 et des résultats du Sommet mondial pour le développement durable, ainsi que dans l'évaluation de l'état de mise en œuvre d'Action 21,

Réaffirmant que la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement est l'autorité compétente s'occupant de l'environnement en Afrique,

Sachant que l'environnement, qui est l'un des trois piliers du développement durable, aux côtés des questions sociales et économiques, occupera une large place dans les textes qui seront issus du Sommet mondial pour le développement durable,

Se félicitant de ce que le plan de mise en œuvre contiendra un chapitre consacré au développement durable de l'Afrique,

Considérant que les finances et le commerce sont des moyens essentiels à la mise en œuvre des programmes de développement durable,

Notant avec satisfaction le travail accompli dans le cadre du Processus africain pour la mise en valeur et la protection du milieu marin et côtier, qui intéresse directement le plan d'action des Conventions de Nairobi et d'Abidjan,

Participation et contribution de l'Afrique au Sommet mondial pour le développement durable

Décidons :

1. D'encourager tous les gouvernements à participer au Sommet ainsi qu'à la Conférence des partenaires sur le milieu côtier et marin, en se faisant représenter au plus haut niveau;

2. De formuler une position africaine commune sur les questions en suspens dans le projet du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable et sur les éléments qui devront figurer dans la Déclaration politique;

3. De présenter une position commune africaine au Sommet et, à cet égard, d'organiser régulièrement des réunions du Groupe africain en veillant à assurer les services d'interprétation pour assurer une bonne communication;

4. D'exposer la vision, les produits et les services de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement;

5. De constituer des partenariats pour la mise en œuvre des textes qui seront issus du Sommet mondial pour le développement durable;

6. De nous féliciter de la recommandation émanant du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial tendant à ce que celui-ci déclare la dégradation des sols (désertification et déboisement) comme étant un domaine d'action prioritaire du Fonds pour l'environnement mondial et préconise une troisième reconstitution appropriée des ressources financières du Fonds;

Décidons également de renforcer la position africaine en :

1. Soulignant de nouveau qu'il faut centrer l'action du Sommet mondial pour le développement durable sur l'élimination de la pauvreté, obstacle majeur au développement durable;

2. Insistant de nouveau sur la mise en œuvre d'Action 21 en s'abstenant de le renégocier;

3. Recherchant un équilibre entre les avantages et inconvénients des trois dimensions du développement durable (sociale, économique et environnementale);

4. Insistant de nouveau sur la nécessité d'un texte pragmatique qui prévoie des objectifs ciblés assortis de délais pour poursuivre les objectifs de développement du Millénaire et les objectifs d'Action 21;

5. Recherchant une plate-forme économique qui sous-tende la concrétisation et la réalisation des objectifs issus du Sommet mondial pour le développement durable et qui permette de s'attaquer aux questions touchant l'accès aux marchés, l'octroi de subventions, l'allégement de la dette, les investissements étrangers directs, l'aide publique au développement et la technologie;

6. Soulignant les liens indissociables entre la gestion de l'environnement, l'élimination de la pauvreté et le développement;

7. Exhortant nos gouvernements à promouvoir le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique en tant que cadre pour l'instauration d'un développement durable en Afrique et comme modèle pour la mise en œuvre du développement durable dans d'autres régions;

8. Préconisant une gouvernance équilibrée à tous les niveaux - international, régional, national, local - et en particulier une restructuration fondamentale et un renforcement des arrangements institutionnels internationaux pour l'avènement d'un développement durable, qui devra concilier les trois dimensions du développement durable;

9. Préparant une position africaine détaillée sur les questions en suspens dans le projet du Plan de mise en œuvre, à savoir : les arrangements institutionnels qui permettront d'assurer le développement durable, le commerce et les finances, les questions non réglées abordées dans le chapitre 8 du projet du Plan de mise en œuvre consacré à l'Afrique, l'environnement et les initiatives se rapportant aux changements climatiques, les énergies renouvelables, la diversité biologique (accès et partage des avantages) et les ressources biologiques marines, et enfin certains éléments portant sur les liens entre les résultats du type 1 et ceux du type 2;

10. Adoptant les principes et directives définis à l'annexe 1, comme base de négociation lors du Sommet mondial pour le développement durable;

Décidons en outre de proposer que les éléments ci-après figurent dans la Déclaration politique :

- La Déclaration politique devrait réaffirmer et approuver le contenu du projet du Plan de mise en œuvre. Elle devrait être concise, ciblée et pragmatique, réitérant les principes fondamentaux, réaffirmant les engagements pris et renforçant la coopération multilatérale aux fins de l'avènement d'un développement durable. Les éléments de la Déclaration politique devraient englober :
 - i) Un engagement ferme et clair en faveur de l'élimination de la pauvreté;
 - ii) L'adhésion aux principes de Rio, notamment au principe de "responsabilités communes mais différenciées";
 - iii) L'engagement, aux niveaux national, régional et international, de mettre en œuvre Action 21 ainsi que les accords multilatéraux sur l'environnement,
 - iv) L'engagement de mettre en œuvre les textes issus des grandes conférences des Nations Unies, des sommets et des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale;
 - v) L'engagement de réaliser les objectifs en matière de développement pour le Millénaire ainsi que les textes issus du Sommet mondial pour le développement durable, en particulier les objectifs et actions définis dans le Plan de mise en œuvre;
 - vi) La mobilisation des ressources financières nécessaires, notamment l'accroissement de l'aide publique au développement et d'autres moyens requis pour la mise en œuvre, eu égard à la Déclaration ministérielle de Doha et au Consensus de Monterrey;
 - vii) L'engagement d'assurer la cohérence et l'efficacité des structures et arrangements institutionnels à tous les niveaux en vue de l'instauration du développement durable;
 - viii) Un engagement en faveur des partenariats, appelés à jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable, en mettant l'accent sur les liens entre les résultats de type I et ceux de type II.

Rôle de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement après
le Sommet mondial pour le développement durable

Décidons :

1. Qu'une session extraordinaire de la CMAE devrait se tenir dans un délai de trois mois à l'issue du Sommet mondial pour le développement durable en vue :
 - a) De définir les priorités de mise en œuvre à court, moyen et long termes;
 - b) D'établir un plan d'action pour chacun des secteurs pertinents;
 - c) De revoir les programmes à moyen terme de la CMAE/du NEPAD à la lumière du Sommet mondial pour le développement durable.

2. Que la CMAE soit renforcée pour faciliter et coordonner la mise en œuvre des textes pertinents issus du Sommet mondial pour le développement durable aux niveaux national, sous-régional et régional en :

a) Catalysant la mobilisation de ressources en faveur des programmes et projets susmentionnés;

b) Favorisant des partenariats lorsque cela est possible;

c) Recourant aux mécanismes existants, tels que le Réseau d'information sur l'environnement en Afrique, pour la diffusion de l'information et la mise en place de capacités propres à assurer le développement durable en Afrique.

d) Utilisant le rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique comme un outil de communication de données pour la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable.

Appendice

ELEMENTS POUVANT GUIDER LES NEGOCIATIONS AU SOMMET MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Trois piliers du développement durable

Les pays conviennent que la réalisation du développement durable passera par :

- L'équilibre entre les besoins de la société en matière de ressources naturelles et la capacité de renouvellement de ces ressources à l'échelon planétaire.
- L'adoption de modes de production et de consommation durables dans le cadre d'un système économique mondial stable, juste et équitable.
- Un ordre social juste fondé sur l'éradication de la pauvreté, principal obstacle au développement durable.

2. Elimination de la pauvreté

Les pays conviennent que l'élimination de la pauvreté est une condition indispensable au développement durable et ne peut se concevoir sans une mobilisation de ressources publiques et privées.

3. Principes de Rio

Les pays s'engagent en faveur de l'application et de la concrétisation des principes de Rio.

4. Orientation vers l'action du Sommet mondial pour le développement durable

Les pays conviennent que le Sommet mondial pour le développement durable doit privilégier la mise en œuvre et, partant, la mise en place de mesures concrètes à tous les niveaux pour instaurer un développement durable, notamment la promotion d'initiatives régionales telles que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

5. Action 21

Les pays s'engagent à mettre pleinement en œuvre Action 21 et, pour ce faire, à formuler un Plan de mise en œuvre au cours du Sommet mondial pour le développement durable et à y donner effet, en dégagant les ressources nécessaires à cette fin.

6. Objectifs de développement pour le Millénaire

Les pays s'engagent à atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire et à appliquer des programmes d'action concrets dotés des ressources financières nécessaires. Les pays conviennent que des objectifs et calendriers supplémentaires ne pourront être envisagés que sélectivement et compte tenu de l'intérêt qu'ils présentent dans certains domaines (assainissement, énergie, diversité biologique, production et consommation).

7. Cadre institutionnel pour le développement durable

Les pays conviennent qu'un cadre institutionnel judicieux, intégré et démocratique aux niveaux local, national, régional et international est essentiel pour l'instauration d'un développement durable.

8. Paix et sécurité

Les pays conviennent que la paix et la sécurité sont des préalables au développement durable.

9. Partenariats et participation

Les pays conviennent que le Plan de mise en œuvre issu du Sommet mondial pour le développement durable nécessitera la participation de tous les principaux groupes, et ils s'engagent à établir des partenariats pour assurer sa réalisation.

Décision 2 : Cadre d'un plan d'action pour l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique soumis à la neuvième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement pour examen et approbation

Nous, Ministres de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Rappelant la Déclaration d'Abuja, adoptée en avril 2000 par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa huitième session,

Rappelant également la Déclaration du millénaire de l'Organisation des Nations Unies, adoptée le 8 septembre 2000, par laquelle la communauté internationale s'est engagée à aider l'Afrique à instaurer un développement durable et assurer la protection de l'environnement,

Rappelant en outre le chapitre 8 du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, relatif à l'Initiative environnementale, adopté par la Réunion des Chefs d'Etat africains en 2001,

Rappelant aussi le succès du projet de moyenne envergure du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Fonds pour l'environnement mondial relatif à la mise en valeur et à la protection du milieu marin et côtier, en particulier en Afrique subsaharienne (Processus africain),

Vivement préoccupés par le fait que l'Afrique est le seul continent où l'on s'attend à une augmentation de la pauvreté au cours du XXI^e siècle,

Préoccupés également par les menaces écologiques grandissantes auxquelles est exposé le continent africain, du fait des changements climatiques mondiaux, et par leurs retombées néfastes sur les plans social, culturel et économique,

Exprimant toute notre gratitude au Fonds pour l'environnement mondial, en particulier à son Directeur général et Président, pour la promptitude de l'appui financier qu'il a apporté à l'élaboration du cadre d'un plan d'action pour la mise en œuvre de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Exprimant également notre profonde gratitude au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'appui qu'il a apporté à l'élaboration du cadre d'un plan d'action en faveur de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique,

Nous félicitant des recommandations adoptées par le Comité préparatoire du Sommet mondial pour le développement durable à sa quatrième session à Bali le 7 juin 2002,

Décidons :

1. De prendre note avec satisfaction du rapport du Comité directeur du projet de moyenne envergure du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Fonds mondial pour l'environnement sur l'élaboration et la mise en œuvre de la composante environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique;
2. D'approuver le cadre d'un plan d'action en faveur de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, notamment son annexe, qui définit un plan stratégique pour créer en Afrique les capacités nécessaires à l'application des conventions sur l'environnement, mondiales et régionales;
3. D'inviter le Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, en consultation avec le Président de la République du Sénégal, à présenter le cadre d'un plan d'action au Sommet des Chefs d'Etat africains, qui se tiendra à Durban (Afrique du Sud) en juillet 2002;

4. D'inviter également le Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, en consultation avec le Président de l'Union africaine et le Président de la République du Sénégal, à présenter le cadre du plan d'action au segment de haut niveau du Sommet mondial pour le développement durable, qui se tiendra à Johannesburg (Afrique du Sud) du 2 au 5 septembre 2002;
5. De demander au Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement de présenter le cadre du plan d'action aux réunions ministérielles pertinentes de la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU, ainsi qu'aux réunions de la Banque africaine de développement;
6. De charger le Comité directeur du projet de moyenne envergure du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Fonds mondial pour l'environnement de poursuivre l'élaboration du cadre, en vue de soumettre un plan d'action détaillé à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement pour qu'elle l'examine lors d'une réunion qu'elle tiendra avant la fin du mois de juillet 2003 au plus tard;
7. D'inviter les donateurs bilatéraux et multilatéraux ainsi que le secteur privé à appuyer la mise en œuvre du plan d'action dès son achèvement et, à cet égard, et de noter avec satisfaction l'offre faite par l'Algérie d'accueillir une réunion des donateurs au plus tard à la fin de 2003;
8. D'examiner lors de la réunion qui aura lieu en 2003 le plan d'action détaillé soumis par le Comité directeur du projet de moyenne envergure du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Fonds pour l'environnement mondial.

Décision 3 : Rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique et Réseau d'information sur l'environnement en Afrique

Nous, Ministres de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Notant avec satisfaction l'appui fourni par le Programme des Nations Unies pour l'environnement pour donner suite aux décisions et au programme de travail à moyen terme pour la période 2000-2004, adoptés par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa huitième session, tenue à Abuja (Nigéria) du 3 au 6 avril 2000, concernant notamment l'établissement et la publication d'un rapport d'ensemble sur l'état de l'environnement en Afrique, préalablement au Sommet mondial pour le développement durable,

Notant également la décision prise par la Conférence ministérielle à sa huitième session/session extraordinaire tenue à Nairobi le 16 octobre 2001, demandant instamment à la Conférence d'approuver le rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique en tant que processus-cadre pour l'évaluation et l'établissement périodique de rapports intégrés à l'intention des pays membres de la Conférence ministérielle,

Nous félicitant de l'appui fourni par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, notamment ses centres de collaboration, les personnalités éminentes et les experts africains, pour la rédaction du rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique,

Notant avec satisfaction que les capacités humaines et institutionnelles ont été sensiblement développées grâce à la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités au titre du projet sur l'Avenir de l'environnement en Afrique, démontrant ainsi la durabilité du processus proposé,

Conscients de l'intérêt crucial et de l'utilité que pourrait présenter le rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique pour les universitaires et pour les secteurs public et privé, dont pourraient bénéficier notamment les experts africains appelés à négocier des accords multilatéraux sur l'environnement, à mesure qu'ils arrêtent des positions et des politiques communes en vue du développement durable,

Nous félicitant de l'appui fourni par les pays donateurs en vue de la réalisation du rapport,

Nous félicitant également de l'appui apporté par le Gouvernement ougandais pour faciliter le lancement du rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique et fournir les moyens de promouvoir ce rapport, y compris ses produits connexes, au cours de la neuvième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement tenue à Kampala (Ouganda) du 1er au 5 juillet 2002,

Décidons :

1. De remercier le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour avoir mobilisé et fourni les ressources nécessaires pour la réalisation du premier rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique;
2. D'exprimer la satisfaction de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement aux centres de collaboration ainsi qu'aux personnalités éminentes et experts africains pour la réalisation du rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique dans les délais impartis;
3. D'appuyer la recommandation du Comité technique interinstitutions, réuni du 14 au 16 janvier 2002 à Pretoria, d'adopter l'établissement des rapports sur l'Avenir de l'environnement en Afrique comme outil de surveillance et de suivi pour assurer une gestion durable de l'environnement et de mettre en place un cadre pour l'évaluation environnementale et l'établissement de rapports intégrés sur l'état de l'environnement aux niveaux régional et sous-régional;

4. De demander au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement et au Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement d'obtenir un financement durable pour appuyer les initiatives régionales en vue de la réalisation de rapports périodiques sur l'état de l'environnement en Afrique;

5. De demander également au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de définir un cadre pour la saisie des données, des informations et des connaissances en vue du développement durable, notamment la mobilisation de ressources suffisantes pour gérer les données pertinentes, aux fins de l'évaluation et de l'établissement de rapports intégrés sur l'état de l'environnement aux niveaux sous-régional et régional;

6. De demander en outre au Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement d'aider à l'élaboration de lignes directrices et à la détermination de délais pour l'établissement de rapports périodiques à l'intention des membres de la Conférence ministérielle;

7. De demander instamment au Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement de s'assurer l'appui des organisations régionales et sous-régionales, notamment les groupements économiques, les établissements universitaires et les organisations non gouvernementales, pour une mise en œuvre effective des recommandations contenues dans le rapport sur l'Avenir de l'environnement en Afrique, dans la perspective d'un développement durable.

8. D'appuyer la proposition visant à mettre en place un réseau global d'information sur l'environnement pour promouvoir l'accès aux données et l'harmonisation de ces données en Afrique, comme moyen de suivre l'évolution de l'environnement à l'aide d'indicateurs quantitatifs axés sur les besoins nationaux.

Décision 4 : Statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Nous, Ministres de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Conscients du mandat dont la Conférence a été investie à sa huitième session tenue à Abuja (Nigéria) du 3 au 6 avril 2000, qui figure au paragraphe 31 du rapport sur le segment ministériel de la session,

Conscients également du fait que la structure et les fonctions de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement telle qu'elle a été restructurée doivent être dûment reflétées dans les dispositions des statuts révisés de la Conférence,

Conscients en outre que les statuts révisés de la Conférence constitueront un cadre en évolution qui devra être révisé régulièrement compte tenu des nouveaux défis qui apparaîtront et auxquels la Conférence ministérielle devra continuer à faire face,

Constatant que la Nouvelle stratégie et vision de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement doivent être harmonisées avec les statuts révisés de la Conférence,

Décidons que le secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement devra :

1. Recruter un ou plusieurs consultants pour achever la révision des statuts en étant guidé par les suggestions et observations qui seront faites initialement;
2. Amorcer de nouvelles consultations intergouvernementales pour suivre de près, comme il se doit, les progrès d'autres initiatives entreprises dans le cadre de l'Union africaine et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique;
3. Solliciter des fonds aux fins indiquées aux paragraphes 1 et 2 de la présente décision;
4. Informier régulièrement les membres de la Conférence ministérielle des progrès accomplis et lui demander, le cas échéant, des instructions supplémentaires si nécessaire pour achever la révision des statuts dès que possible.

Décision 5 : Texte révisé de la Convention africaine de 1968 pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (Convention d'Alger)

Nous, Ministres de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Rappelant la Convention africaine de 1968 pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, adoptée à Alger (Algérie) le 15 septembre 1968 et entrée en vigueur le 16 juin 1969,

Notant que 30 gouvernements ont à ce jour ratifié la Convention africaine de 1968 pour la conservation de la nature et des ressources naturelles ou y ont adhéré,

Reconnaissant que depuis l'adoption de la Convention il y a plus de 30 ans, des progrès ont été enregistrés dans le domaine du droit de l'environnement et du droit des traités,

Reconnaissant également qu'au cours de cette période, de nombreux accords internationaux et régionaux sur l'environnement portant sur des questions telles que la diversité biologique, la sécurité biologique et les substances chimiques ont été adoptés,

Notant l'importance et la nécessité d'une révision et d'une mise à jour de la Convention de façon à prendre en considération tous les développements intervenus dans le domaine de l'environnement depuis son adoption,

Rappelant l'initiative prise par le Nigéria et le Cameroun en 1980 de demander instamment à l'Organisation de l'Unité africaine, en sa qualité de dépositaire de la Convention, d'entamer le processus de révision de la Convention pour l'harmoniser avec d'autres traités en vigueur dans ce domaine,

Rappelant également le travail effectué entre 1980 et 1986 pour réviser et actualiser la Convention, mais qui n'a pu être achevé à l'époque,

Rappelant en outre le rôle qu'à joué le Burkina Faso dans la redynamisation du processus de révision de la Convention en engageant l'Organisation de l'Unité africaine à relancer le processus qui était au point mort depuis 1986,

Nous félicitant des rôles joués sur le plan individuel et collectif par l'Alliance mondiale pour la nature, l'Organisation de l'Unité africaine et le Programme des Nations Unies pour l'environnement dans la fourniture d'un appui technique aux Parties à la Convention pour sa révision et sa mise à jour, compte tenu des développements intervenus dans le droit des traités environnementaux au cours des trente dernières années, ainsi que de l'issue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement,

Saluant les efforts louables déployés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Alliance mondiale pour la nature, l'Organisation de l'Unité africaine et la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, pour appuyer le processus d'examen et de mise à jour de la Convention,

Considérant que le projet de texte révisé et mis à jour de la Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles a été revu et commenté par un certain nombre de gouvernements, après avoir été soumis à tous,

Saisis du projet de texte révisé de la Convention présenté par le secrétariat,

1. Décidons de prier l'Union africaine d'achever le processus de négociation intergouvernemental, dans les meilleurs délais, afin de permettre l'adoption de la Convention;
2. Prions instamment toutes les Parties qui n'ont pas encore soumis leurs observations à le faire, afin d'enrichir et d'accélérer le processus de négociation;

3. Invitons les Etats Parties à signer et à ratifier la Convention révisée, ou à y adhérer, et à fournir des ressources pour son application;
4. Prie l'Union africaine de faire rapport sur les mesures prises pour mettre à jour la Convention lors du Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg;
5. Prie le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en collaboration avec l'Union africaine et d'autres organisations, d'encourager et d'aider les Parties à appliquer la Convention révisée, dès qu'elle aura été adoptée;
6. Invite les membres de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à mettre en place les mesures nationales juridiques, politiques et autres nécessaires à l'application de la Convention révisée dès son adoption, et à renforcer les mesures existantes;
7. Prie le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de faire rapport à la prochaine session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement sur les progrès accomplis dans l'adoption de la Convention, ainsi que sur les mesures prises pour mieux aider les Parties à appliquer la Convention;

Décision 6 : Déclaration de Rabat sur la gestion écologiquement rationnelle des stocks indésirables de déchets dangereux

Nous, Ministres de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Prenant note de la Déclaration de Rabat sur la gestion écologiquement rationnelle des stocks indésirables de déchets dangereux proposée par les ministres et autres chefs de délégation des Parties à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination ou d'autres Etats, à l'occasion de la première Conférence continentale pour l'Afrique sur la gestion écologiquement rationnelle des stocks indésirables de déchets dangereux et leur prévention qui s'est tenue en janvier 2001,

Accueillant avec satisfaction le Programme d'action pour l'Afrique sur la gestion écologiquement rationnelle des stocks indésirables de déchets dangereux et leur prévention adopté par la première Conférence continentale pour l'Afrique sur la gestion écologiquement rationnelle des stocks indésirables de déchets dangereux et leur prévention,

Conscients de l'importance critique et de l'urgence qu'il y a à appliquer le Programme d'action pour l'Afrique afin de protéger la santé humaine et l'environnement en Afrique,

Convaincus qu'un véritable partenariat entre les Etats africains et toutes les parties prenantes est indispensable pour mobiliser les ressources nécessaires pour appliquer efficacement et rapidement le Programme d'action pour l'Afrique,

Egalement convaincus qu'un soutien politique au niveau le plus élevé est essentiel pour réaliser les buts et objectifs du Programme d'action pour l'Afrique,

Considérant le rôle important que jouent les Centres régionaux de la Convention de Bâle pour la formation et le transfert de technologie dans le renforcement des capacités de la région,

Décidons :

De souscrire à la Déclaration de Rabat sur la gestion écologiquement rationnelle des stocks indésirables de déchets dangereux jointe en appendice à la présente décision.

Appendice

DECLARATION DE RABAT SUR LA GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE
DES STOCKS INDESIRABLES DE DECHETS DANGEREUX

Nous, Ministres et autres Chefs de délégation des Parties à la Convention de Bâle en Afrique ou d'autres Parties,

Réunis à Rabat (Maroc) les 11 et 12 janvier 2001;

Inquiets des risques de dommages pour l'environnement et d'effets néfastes sur la santé humaine qu'entraîne une mauvaise gestion des stocks de déchets dangereux;

Souscrivant aux principes consacrés dans la Déclaration ministérielle de Bâle sur la gestion écologiquement rationnelle adoptée à l'occasion de la cinquième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle en décembre 1999;

Convaincus de la nécessité de renforcer les anciennes alliances et d'en créer de nouvelles pour éliminer les stocks indésirables de déchets dangereux;

Reconnaissant que les Parties à la Convention de Bâle sont déterminées à travailler ensemble au profit de tous;

Décidons :

De nous engager à faire tous les efforts possibles, en appliquant le principe de responsabilités communes mais différenciées, pour trouver des solutions nationales ou régionales permettant d'empêcher l'accumulation de stocks indésirables de déchets dangereux, en particulier de pesticides indésirés, et de gérer d'une manière écologiquement rationnelle les stocks actuels de déchets dangereux, et de les éliminer;

D'appeler toutes les parties prenantes, du secteur public ou du secteur privé, à aider les Parties et les autres Etats d'Afrique à éliminer les stocks indésirables de déchets dangereux et à mettre en place des mesures de prévention;

De reconnaître que, pour permettre aux gouvernements des pays d'Afrique de mettre en place les mesures qui s'imposent pour empêcher l'accumulation de stocks de déchets dangereux et en assurer la gestion écologiquement rationnelle, des plans nationaux et régionaux complets doivent être poursuivis, pour lesquels un soutien financier devrait être garanti;

De reconnaître en outre que le système des Nations Unies est mieux à même que quiconque de fournir le cadre ou la plate-forme appropriés pour mettre en œuvre les solutions souhaitables et assurer l'engagement concret d'autres partenaires, notamment le secteur industriel; et d'inviter le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le secrétariat de la Convention de Bâle et les organisations intergouvernementales compétentes telles que l'Organisation des Nations pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la santé à faciliter la mise en œuvre et le suivi du Programme d'action;

D'affirmer que le Programme d'action ci-joint contient les éléments essentiels pour résoudre les problèmes critiques et urgents qui touchent l'environnement et la santé et pour trouver des solutions à long terme qui permettront d'empêcher que ces problèmes ne se reproduisent;

De recommander que le Programme des Nations Unies pour l'environnement assume la responsabilité de l'élaboration du Programme d'action et se charge d'en coordonner l'application en étroite coopération avec toutes les parties prenantes.

Décision 7 : Adoption de la Déclaration de Nairobi pour le développement durable des régions montagneuses d'Afrique et ses recommandations d'action établies lors de la Réunion africaine au Sommet sur les montagnes qui s'est tenu à Nairobi du 6 au 10 mai 2002

Nous, Ministres de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Prenant note de la Déclaration de Nairobi pour le développement durable des régions montagneuses d'Afrique et ses recommandations d'action établies lors de la Réunion africaine au sommet sur les montagnes qui s'est tenue à Nairobi du 6 au 10 mai 2002,

Décidons :

1. De souscrire à la Déclaration de Nairobi pour le développement durable des régions montagneuses d'Afrique et ses recommandations d'action;
2. De souscrire à un vaste partenariat de toutes les parties prenantes aux niveaux local et régional en Afrique, telles que l'Association pour les montagnes africaines, le Forum pour les montagnes africaines, l'Initiative sur les hautes terres africaines, ECOTRUST, le Programme pour la montagne du Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres initiatives visant à promouvoir et appliquer des plans d'action pour le développement durable des montagnes en Afrique;
3. De convenir que les écosystèmes de montagne soient expressément incorporés dans la composante environnementale du Plan d'action du Nouveau partenariat pour le développement durable de l'Afrique et d'autres initiatives lancées récemment sur le continent africain;
4. D'envisager de mettre en place une convention ou un protocole africain sur la conservation des écosystèmes de montagne.

Décision 8 : Mobilisation de ressources et situation du Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Nous, Ministres de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Prenant acte de l'accord auquel est parvenue la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa huitième session, dans sa décision 5 relative aux ressources financières,

Réaffirmant la décision 4 relative à la mobilisation des ressources prise par la Conférence ministérielle à sa session extraordinaire tenue à Nairobi (Kenya) le 16 octobre 2001,

Constatant que la réaction à l'appel en faveur du versement de contributions au Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle demeure insuffisante,

Sachant que l'Afrique dépend de ses ressources naturelles et qu'elle est vulnérable aux effets des catastrophes naturelles et des caprices de phénomènes climatiques et météorologiques extrêmes qui sont lourds de conséquences pour les économies nationales,

Conscients que les gouvernements africains doivent répondre à des demandes de plus en plus pressantes avec des ressources limitées pour répondre aux besoins fondamentaux de leurs populations, ce qui conduit à surexploiter les ressources naturelles,

Conscients également des problèmes considérables auxquels les gouvernements africains doivent faire face pour s'acquitter de leurs obligations nationales vis-à-vis d'un nombre croissant de Fonds d'affectation spéciale établis en vertu d'accords multilatéraux sur l'environnement, d'où la nécessité d'appuyer les efforts visant à harmoniser la gestion de ces initiatives dans le cadre de la gouvernance internationale en matière d'environnement, conformément à la décision 21/21 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement,

Exprimant notre gratitude aux gouvernements qui, en dépit de leurs difficultés socio-économiques, ont contribué au Fonds général d'affectation spéciale,

Conscients en outre que l'Afrique doit mobiliser des ressources suffisantes pour mettre en œuvre efficacement les programmes d'action nationaux afin de remédier à la détérioration de l'environnement, et pour pouvoir gérer à Nairobi le secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Exprimant notre gratitude à ceux de nos partenaires qui ont répondu à nos appels de fonds,

Décidons que :

1. Le secrétariat devrait, en consultant les Etats membres, établir un plan de travail proactif concernant l'usage à faire des avoirs du Fonds d'affectation spéciale;

2. Le secrétariat devrait aussi faire rapport sur les mesures qu'il prendra à cet effet, selon les instructions qu'il a reçu lors de la réunion de Nairobi, et qu'il devrait présenter des comptes vérifiés aux sessions de la Conférence ministérielle;

3. Les gouvernements devraient être encouragés à s'efforcer dans toute la mesure du possible de verser en temps utile leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale;

4. Le Fonds d'affectation spéciale devrait être le principal fonds d'affectation spéciale pour toutes les activités touchant l'environnement en Afrique prévues par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique et l'Union africaine. Le Fonds d'affectation spéciale devrait continuer d'être géré par le Programme des Nations Unies pour

l'environnement tant que le secrétariat de la Conférence ministérielle continuera d'être administré par ce dernier;

5. Vu que l'action en faveur de l'environnement bénéficie à tous les habitants de la planète, les partenaires du développement et les organisations internationales doivent être encouragés à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale;

6. Le secrétariat et les pays devraient concevoir des mécanismes novateurs pour mobiliser des fonds en faveur des activités au profit de l'environnement, comme par exemple :

- la constitution de partenariats entre le secteur public et le secteur privé;
- l'adoption de nouvelles mesures d'incitation pour le secteur privé;
- la constitution de partenariats pour la mise en œuvre du plan de travail.

7. Le secrétariat devrait faire rapport sur l'utilisation des avoirs du Fonds d'affectation spéciale aux sessions de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.

Annexe III

Liste des participants

AFRIQUE DU SUD

H.E. Mr. Mohamed Valli Moosa
Minister
Ministry of Environmental Affairs and Tourism
Private Bag X447
Pretoria 0001
South Africa
Tel: (+2712) 310 3611
Fax: (+2712) 322 0082
Email: pbaloyi@ozone.pwv.gov.za

Mr. Ephraim Buti Mathebula
Manager
Chemicals and Hazardous Waste
Ministry of Environmental Affairs and Tourism
Pretoria 0001
South Africa
Tel: (+021) 310 3527/3448
Fax: (+021) 320 0024
Email: bmathebula@ozone.pwv.gov.za

Ms. Judy Combrink
Manager
Environmental Law Reform
Department of Environmental Affairs
and Tourism
Private Bag X447
Pretoria 0001
South Africa
Tel: (+12 27) 310 3452
Fax: (+12 27) 310 3541
Email: jcombrink@ozone.pwv.gov.za

Ms. Juoy Beaumont
Department of Environment Affairs and
Tourism
Private Bag X447
Pretoria 0001
South Africa
Tel: (+27 12) 310 3532
Fax: (+27 12) 320 1421
E-mail: jbeaumont@ozone.pwv.gov.za

Mr. Sidima Siganga
Private Secretary to the Minister
Department of Environmental Affairs and
Tourism
Private Bag X447
Pretoria 0001
South Africa
Tel: (+27 12) 310 3611
Fax: (+27 12) 310 3541
ALGERIE

H.E. Mr. Mohammed-Hacene Echarif
Permanent Representative
Permanent Mission of Algeria to UNEP
P.O. Box 53902
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 2) 310 430/310 440
Fax: (+254 2) 310 450
Email: algerianembassy@mitsuminet.com

M. Mohammed S. Youcef
Director General de l'Environnement
Ministère de l'Aménagement du Territoire
et de l'Environnement
12 Indépendance Av.
Algiers
Algeria
Tel: (+213 21) 666 134
Fax: (+213 21) 666 102
Email: msiyoucef@environnement.dj.org

ANGOLA

Hon. Mr. Henrique André Junior
Vice Minister
Ministry of Fisheries and Environment
Avenida 4 de Fevereiro No. 25/30-Edifício
Atlântico - Luanda
Angola
Tel: (+244 2) 310 560
Fax: (+244 2) 310 560
E-mail: gvmpescas@snet.co.ao

Mr. Dielobaka Ndombele
 Directeur des Relations Internationales
 Luanda
 Angola
 Tel: (+244 2) 311 420/311 893/370 564
 Fax: (+244 2) 310 560

Mr. João da Costa Vintém
 Director Nacional do Ambiente
 Ministério das Pescas e Ambiente
 Republica de Angola
 Av. 4 de Fevereiro n° 30
 Edifício Atlântico
 Luanda
 Angola
 Tel: (+244 2) 311 420/311 893
 Fax: (+244 2) 310 560/310 622
 E-mail: vintem42@hotmail.com

Mr. Manuel Andrade Silva
 Ministry of Fisheries and Environment
 Avenida 4 de Fevereiro No. 25/30-Edifício
 Luanda
 Angola
 Tel: (+244 2) 311 128
 Fax: (+244 2) 310 560
 Email: andradsilva@snet.co.ao

BENIN

S.E. Luc Marie Constant Gnacadja
 Ministre
 Ministère de l'Environnement, de l'Habitat
 et de l'Urbanisme
 Cotonou
 Benin
 Tel: (+229) 315 596/315 058/314 129
 Fax: (+229) 315 081
 Email: mehucab@mehubenin.net

Mme Jeanne Josette Acacha Akoha
 Conseiller Technique à l'environnement
 Ministère de l'Environnement, de l'habitat et de
 l'urbanisme
 01 BP 3621 Cotonou
 Benin
 Tel: (+229) 317 795
 Fax: (+229) 315 081
 Email: jakoha@mehubenin.net

BOTSWANA

Hon. Mr. Jacob D. Nkate
 Minister
 Ministry of Lands, Housing and Environment
 Private Bag 00434
 Gaborone
 Botswana
 Tel: (+267) 305 852
 Fax: (+267) 311 591
 Email: jnkate@gov.bw
 Mr. Edward Kizito Maloiso
 Chief
 Natural Resources Officer
 Ministry of Lands, Housing and
 Environment.
 Private Bag 0068
 Gaborone
 Botswana
 Tel: (+267) 302 050
 Fax: (+267) 302 051
 Email: envirobotswana@gov.bw

BURKINA FASO

M. Jean-Baptiste Kambou
 Conseiller Technique du Ministre
 de l'Environnement et du Cadre de Vie
 Ouagadougou
 Burkina Faso
 Tel: (+226) 311 681
 Fax: (+226) 316 491
 E-mail: kambou@liptinfor.bf

M. Samuel Yeye
 01 BP 6486 SP/CONAGESE
 Ouagadougou
 Burkina Faso
 Tel: (+226) 312 464 or 313 166
 Fax: (+226) 316 491
 E-mail: yeye@fasonet.bf

BURUNDI

M. Anaclet Nzirikwa
 Chef de Cabinet au
 Ministère de l'Aménagement du Territoire,
 de l'Environnement et du Tourisme
 B.P. 631, Bujumbura
 Burundi
 Tel: (+257) 220 626/837 163
 Fax: (+257) 228 902
 Email: inecnfd@cbinf.com

M. Gabriel Hakizimana
Directeur de l'Environnement, de la
Recherche et de l'Education
Environnementales
B.P. 1365
Bujumbura
Burundi
Tel: (+257) 234 426/932 099
Fax: (+257) 234 426/122 8902
E-mail: bozone@cbinf.com

CAMEROUN

Hon. Mr. Sylvester Naah Ondo
Minister
Ministry of Environment and Forestry
BP 1106
Yaoundé
Cameroon
Tel: (+237) 222 9483
Fax: (+237) 222 9489

Dr. Jean Claude Tekeu
Chef de la Division des Programmes et du
Developpement Durable
Yaoundé
Cameroon
Tel: (+237) 222 8738
Fax: (+237) 222 8738
Email:

Mrs. Estherine Fotabong-Lisinge
Policy Adviser
Ministry of Environment and Forests
P.O. Box
Yaoundé
Cameroon
Tel: (+237) 221 6267
Fax: (+237) 221 4240
E-mail: elisinge@aol.com

CAP VERT

Mr. Antonio Luis E. F. Querido
President of National Institute for
Agricultural Research and Development
(INIDA)
Ministry of Agriculture and Fishery
P.O. Box 84
Praia
Cape Verde
Tel: (+238) 711 147
Fax: (+238) 711 133
E-mail: aquerido@inida.gov.cv or
aquerido@cvtelecom.cv

CONGO

M. Auguste Matsimouna
Ministère de l'Industrie Minière et de
l'Environnement
B.P. 2124 Brazzaville
Congo
Tel: (+242) 812 611/360 121
Fax: (+242) 815 190
Email: gescongo@hotmail.com

CÔTE D'IVOIRE

S.E.M. Gilbert Bleu-Lainé
Ministre de l'Environnement et du
Cadre de Vie
20 BP 650 Abidjan
Côte d'Ivoire
Tel: (+225) 2022 2050
Fax: (+225) 2022 2050
Email: pglittoral@africaonline.co.ci

Mr. Philippe Mian
Conseiller Technique en Economic
Ministère de l'environnement
et du Cadre de Vie
20 BP 650 Abidjan
Côte d'Ivoire
Tel: (+225) 20 226 135
Fax: (+225) 20 222 050
Email: pglittoral@africaonline.co.ci

Mme Nasséré Kaba
 Directeur des Affaires Internationales
 Ministère de l'Environnement et du
 Cadre de la Vie
 20 BP 650 Abidjan
 Côte d'Ivoire
 Tel: (+225) 2021 1183
 Fax: (+225) 2022 2050
 E-mail: pglittoral@africaonline.co.ci

DJIBOUTI

Hon. Mr. Abdallah Abdillahi Miguil
 Minister
 Ministry of Housing, Urban Affairs,
 Environment and Land Planning
 P.O. Box 11, Djibouti
 Djibouti
 Tel: (+253) 350 006
 Fax: (+253) 351 618

Mr. Aboubaker Doualé Waiss
 Secretary General
 Ministry of Housing, Urban Affairs,
 Environment and Land Planning
 P.O. Box 11
 Djibouti
 Republic of Djibouti
 Tel: (+253) 358 522/350 006
 Fax: (+253) 351 618

EGYPTE

Prof. Ayman Abou Hadid
 Chief Executive Officer
 Egyptian Environmental Affairs Agency
 Ministry of State for Environmental Affairs
 30 Misr Helwan Agriculture Road, Maadi
 Cairo
 Egypt
 Tel: (+202) 525 6450
 Fax: (+202) 525 6454
 Email: aymanf@eeaa.gov.eg

Dr. Khaled Fahmy
 Senior Policy Adviser
 Egyptian Environmental Affairs Agency
 30 Misr Helwan Agriculture Road, Maadi
 Cairo
 Egypt
 Tel: (+20 2) 526 5840/1
 Fax: (+20 2) 527 4700
 Email: egyptmve@gega.net

ERYTHREE

Mr. Tekleab Mesghena
 Director General
 Ministry of Lands, Water and Environment
 Department of Environment
 P. O. Box 5713
 Asmara
 Eritrea
 Tel: (+291-1) 120 311
 Fax: (+291-1) 126 095

ETHIOPIE

Dr. Tewolde Berhan Gebre Egziabher
 General Manager
 Environmental Protection Authority
 P. O. Box 12760
 Addis Ababa
 Ethiopia
 Tel: (+251-1) 627 728
 Fax: (+251-1) 610 077
 Email: esid@telecom.net.et or
envpa@telecom.net.et

Mr. Amanuel Malifu Negewo
 Team Leader
 Department of Policy and Law
 Environmental Protection Authority
 P. O. Box 12760
 Addis Ababa
 Ethiopia
 Tel: (+251-9) 226 046
 Fax: (+251-1) 610 077
 Email: cdp@telecom.net.et or
Malifu2002@yahoo.com

Mr. Gebreselassie G. Gebreegziabher
 Second Secretary
 Embassy of Ethiopia in Uganda
 P.O. Box 7745
 Kampala
 Uganda
 Tel: (+256 41) 348 340
 Fax: (+256 41) 341 885
 Email: ethiokam@starcom.co.ug

GABON

Mr. Chris Mombo Nzatsi
Directeur Général de l'Environnement
Ministère de l'Economie Forestière,
des Eaux et de la Pêche Chargé de
l'Environnement et de la Protection de
la Nature
B.P. 3905
Libreville
Gabon
Tel: (+241) 763 905/ 722 700
Fax: (+241) 765 548/ 772 994
E-mail: chrismo@assala.com

Mme Emile Doumba
Ministère de l'Economie Forestière, des
Eaux de la Pêche Chargé de l'Environnement
et de la Protection de la Nature
Libreville
Gabon

Mr. Charles-Elie M. Doumambila
Coordonnateur Technique
Programme Régional d'Information
Environnementale (PRGIE)
Agence pour le Développement de l'Information
Environnementale (ADIE)
BP 4080
Libreville
Gabon
Tel: (+241) 763 040/763 019
Fax: (+241) 774 261
Email: cdoumambila@adie-prgie.org

GAMBIE

H.E. Mrs. Susan Waffa Ogoo
Secretary of State
Department of State for Natural Resources
Fisheries and Environment
State House
Banjul
Gambia
Tel: (220) 226 747/227 548
Fax: (220) 223 987
Email: fnre@gamtel.gm

Mrs. Fatoumata J. Ndoye
Coordinator
Technical Services Network
National Environment Agency
5 JR Forster (Fitzgerald) Street
PMB 48
Banjul
Gambia
Tel: (+220) 223 206/224 867
Fax: (+220) 229 701
Email: fjndoye@qanet.gm / nea@gamtel.gm

Mr. Bubu Pateh Jallow
Director & Chairman of LDC Expert Group
Department of Water Resources
Banjul
Gambia
Tel: (+220) 228 216
Fax: (+220) 225 009
E-mail: bubujallow@hotmail.com

GHANA

Hon. Anna Nyamekye
Deputy Minister
Ministry of Environment and Science
P. O. Box M 232
Accra
Ghana
Tel: (+233-21) 666 049/662 533
Fax: (+233-21) 666 828
Email: mest@africaonline.com.gh

Mr. Larsey Mensah
Deputy Director (Legal)
Ministry of Environment and Science
P. O. Box M 232
Accra
Ghana
Tel: (+233-21) 666 049
Fax: (+233-21) 666 828/666 182
Email: mest@africaonline.com.gh
larseym@yahoo.com

GUINEE

Mme Toure Idiatou Camara
Directrice Nationale de l'Environnement
295 BP Conakry
Guinea
Tel: (+224) 451 589/211 495
Fax: (+224) 451 589/414 913

M. Mamadou Saliou Diallo
Conseiller en Environnement
295 BP Conakry
Guinea
Tel: (+224) 454 024
Fax: (+224) 414 913

GUINEE-BISSAU

Hon. Mr. Carlitos Barai
Minister
Ministry of Natural Resources
and Energy
BP 399 Bissau
Guiné-Bissau
Tel: (+245) 221 925
Fax: (+245) 223 149/201 753/ 221 019

Mr. Lourenço Vaz
Ministry of Natural Resources
and Energy
BP 399 Bissau
Guiné-Bissau
Tel: (+245) 221 925/223 260
Fax: (+245) 201 753/223 149/ 221 019
Email: conivaz@yahoo.com.br

GUINEE EQUATORIALE

Mr. Joaquin Mecheba Ivina
Vice-Ministro de Bosques, Pesca
y Medio Ambiente
Malabo-Bioko Norte
Equatorial Guinea
Tel: (+240) 91 305/70 433
Fax: (+240) 92 905

Mr. Don Paulino Bololo Ekobo
Experto en Medio Ambiente
Malabo-Bioko Norte
Equatorial Guinea
Tel: (+240) 70433
Fax: (+240) 92905
Email: proeq@intnet.gq

JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

Dr. Fatima Wafa
Acting Director/Head of Delegation
Environment General Authority
PB 3639
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya
Tel: (+218 21) 483 9991
Fax: (+218 21) 483 9992
Email: ehtuish@hotmail.com

Dr. Boargob
Department Head
Training and Cooperation
Environment General Authority of Libya
P.O. Box
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya
Tel: (+218 21) 483 9991
Fax: (+218 21) 483 992
Email: ega@egalibya.org

KENYA

Hon. Mr. J. J. Kamotho
Minister
Ministry of Environment and Natural
Resources
Maji House, Ngong Road
P. O. Box 30521
Nairobi
Kenya
Tel: (+254-2) 716 103
Fax: (+254-2) 727 622

H.E. Mr. Nehemiah K. Rotich
Permanent Representative
Permanent Mission of Kenya to the
United Nations Environment Programme
P.O. Box 41395
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 2) 221 055
Fax: (+254 2) 215 105
Email: kmunep@swiftkenya.com

Mr. Simon K. Mbarire
Deputy Director of Environment
Bruce House, Standard House
P. O. Box 67839
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 2) 248 852
Fax: (+254 2) 248 851
E-mail: director@go.co.ke

Mr. Sylvester Peter Kiai
Assistant Director
Water Department
Ministry of Environment and Natural
Resources
P.O. Box 30521
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 2) 716 103
Fax: (+254 2) 727 622
Email: Kiaimot@hotmail.com

Mr. Reuben Sinange
Deputy Director
National Environment Management Authority
(NEMA)
P.O. Box 47146
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 3) 609 013
Email: rsinange@hotmail.com

Ms. Florence Muchemi
Chairman
National Environment Tribunal
National Environmental Management Authority
(NEMA)
P.O. Box 30521
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 2) 715 101/3
Fax: (+254 2) 727 622

Mr. Joseph Mutie
Deputy Secretary
Ministry of Environment and Natural
Resources
P.O. Box 30521
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 2) 716 103
Fax: (+254 2) 727 622

Mr. Jon Chesoni
Third Secretary
Kenya High Commission
41 Nakasero Road
P.O. Box 5220
Kampala
Uganda
Tel: (+256 41) 258 232/5/6
Fax: (+256 41) 258 238/9
Email: kenhicom@africaonline.co.ug

LESOTHO

Dr. Mophethe Mophethe
Ministry of Environment
P.O. Box 10993
Maseru 100
Lesotho
Tel: (+266) 326 463/4
Fax: (+266) 310 506/310 190
E-mail: dps@megya.gov.ls

Mr. Thulo Qhotsokoane
Ministry of Environment
P.O. Box 10993
Maseru 100
Lesotho
Tel: (+266) 311 767
Fax: (+266) 321 505
E-mail: tghotsokoane@ilesoto.com

LIBERIA

Hon. Mr. Abraham B. Kroma, Jr.
Deputy Minister
Sectoral and Regional Planning
Ministry of Planning and Economic Affairs
9016 Monrovia
Liberia
Tel: (+231) 227 702
Fax: (+231) 226 075
Email: abkroma@hotmail.com

Sn. Harrison Sleweon
Chairman
Senate Standing Committee
Lands, Natural Resource and Environment
P.O. Box
Monrovia
Liberia
Tel: (+231) 221 622
Mob: (+ 377 47) 556 065
Fax: (+231) 226 949
Email: hnsleweon@yahoo.com

Dr. Fodee Kromah
Executive Director
National Environmental Commission
Of Liberia
P.O. Box 4024
Monrovia
Liberia
Tel: (+231) 226 888/330 489
Mob: (+377 47) 512 929
Email: necolib@yahoo.com or
fodeekromah@yahoo.com

MADAGASCAR

S.E. Olivier Rakotovazaha
Ministre du Transport, du Tourisme
et de l'Environnement
Anosy, Antananarivo 101
Madagascar
Fax: (+26120) 224 1919

Prof. Germain Refeno
Directeur Général de l'Environnement
Ministère du Transport, du Tourisme
et de l'Environnement
B. P. 571 Ampandrianomby
Madagascar
Tel: (+26120) 224 1919
Fax: (+26120) 224 1919
Email: minenv@dts.mg

MALAWI

H.E. Mrs. J. P. A. Ndisale
Permanent Representative
Permanent Mission of Malawi to the United
Nations Environment Programme
P. O. Box 30453
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 2) 440 570
Fax: (+254 2) 440 568
Email: malawihi@africaonline.co.ke

Dr. A. M. Kamperewera
Deputy Director
Environmental Affairs Department
Ministry of Natural Resources and
Environmental Affairs
Private Bag 394
Lilongwe 3
Malawi
Tel: (+265) 781 111
Fax: (+265) 773 379
Email: Aloysius@sdpn.org.mw

MALI

Mr. Souleymane Sisse
Conseiller Technique
Ministère du Développement Rural et
De l'Environnement
Bamako
Mali
Tel: (+223) 233 006/222 979
Fax: (+223) 232 030
Email: souleymanecisse@cefib.com or
Souleymanecisse2002@yahoo.fr

MAROC

H. E. Mr. Mohammed Chraïbi
Permanent Representative
Permanent Mission of the Kingdom of
Morocco to UNEP
Jabavu Road, Hurlingham
P.O. Box 61098
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 2) 710 647
Fax: (+254 2) 719 840
Email: sifmanbi@clubinternetk.com

MAURICE

Hon. Mr. Rajesh Bhagwan
Minister
Ministry of Environment
Ken Lee Tower, Barracks street
Port Louis
Mauritius
Tel: (+230) 211 1652/208 1944
Fax: (+230) 211 9455
Email: equal@bow.intnet.mu

Mr. Sateaved Seebaluck
Permanent Secretary
Ministry of Environment
Ken Lee Tower, Barracks street
Port Louis
Mauritius
Tel: (+230) 212 7181
Fax: (+230) 212 8324
Email: equal@bow.intnet.mu

Mr. Marcelino Eurico de Sales Lucas
Director of the Department of Environmental
Health
Ministry of Health
Maputo
Mozambique
Tel: (+258 1) 310 281
Fax: (+258 1) 310 281
Email: marcelin@zebra.uem.mz

MAURITANIE

Mr. Ould A. Salem Ahmed
P. O. Box 1135
Nouakhott
Mauritania

Mr. Ould Maouloud Moustapha
P. O. Box 1135
Nouakhott
Mauritania

Mr. Olivier A. Nkuissi
Ministry of Environment
P.O. Box 1135
Nouakchott
Mauritania

MOZAMBIQUE

Hon. Mr. Francisco Mabjaia
Deputy Minister
Ministry for Coordination of
Environmental Affairs
Rua de Kassuende 167
Maputo
Mozambique
Tel: (+258) 149 5409
Fax: (+258) 149 6108/149 5409
Email: fmabjaia@virconn.com

Mr. Emidio José Sebastião
Ministry for Coordination of
Environmental Affairs
Acordos de Lusaka avenue
P. O. Box 2020
Maputo
Mozambique
Tel: (+258) 465848
Fax: (+258) 465818
Email: emidio_sabastiao@hotmail.com

NAMIBIE

Mr. S. Simenda
Acting Permanent Secretary
Ministry of Environment and Tourism
4th Floor, Swabou Building
7 Post Street Mall
Private Bag 13346
Windhoek
Namibia
Tel: (+264 61) 284 2335
Fax: (+264 61) 229 936
E-mail: agawachas@met.gov.na

Mr. S. Shikongo
Chief Development Planner
International Environmental Conventions and
Related Programmes
Ministry of Environment and Tourism
4th Floor, Swabou Building
7 Post Street Mall
Private Bag 13306
Windhoek
Namibia
Tel: (+264 61) 249 015
Fax: (+264 61) 240 339
E-mail: sts@dea.met.gov.na

NIGER

M. Mahaman Laminou Attaou
Directeur de l'Environment
BP 578
Niamey
Niger
Fax: (+227) 732784
Email: direnv@intent.ne

NIGERIA

Hon. Mr. Muhammad Kabir Sa'id
Minister of Environment
Federal Ministry of Environment
9th Floor, Federal Secretariat
Shehu Shagari Way, Maitama
Abuja
Nigeria
Tel: (+234-9) 523 4041
Fax: (+234-9) 532 4041
Email: fmenv@hyperia.com

Hon. Dr. Imeh Okopido
Minister of State for Environment
NEPAD Environment Implementation
Federal Ministry of Environment
Abuja
Nigeria
Tel: (+234 9) 523 4931
Fax: (+234 9) 523 4931
Email: imeh.okopido@hyperia.com

Mr. Yakubu Tanko
Federal Ministry of Environment
9th Floor, Federal Secretariat
Shehu Shagari Way, Maitama
Abuja
Nigeria
Tel: (+234-9) 523 4041, 2342807
Fax: (+234-9) 532 4041
Email: fmenv@hyperia.com

Mr. Philip Olatunde Bankole
Federal Ministry of Environment
9th Floor, Federal Secretariat
Shehu Shagari Way, Maitama
Abuja
Nigeria
Tel: (+234-9) 523 4041, 2342807
Fax: (+234-9) 532 4041
Email: phoban24@hotmail.com

Mr. Emmanuel Adegbola Adeseko
Protocol Officer to HME
Federal Ministry of Environment
9th Floor, Federal Secretariat
Shehu Shagari Way, Maitama
P.O. Box
Abuja
Nigeria
Tel: (+234-9) 523 4014
Fax: (+234-9) 532 4014

Prof. Adeniyi Osuntogun
Resource Integrating Development Foundation
12^A Enugu Close, Crystal Estate
Amuwo-Odofin, Badagry Expressway
P.O. Box 74277
Victoria Island
Lagos
Nigeria
Tel: (+234) 80 3333 6129
Fax: (+234 1) 264 1430
E-mail: niyinle@yahoo.com

OUGANDA

Hon. Mr. Ruhakana Rugunda
Minister
Ministry of Water, Lands and Environment
P.O. Box 7122
Kampala
Uganda
Tel: (+256 41) 259 420
Fax: (+256 41) 230 891
Email: rrugunda@yahoo.com

Hon. Mrs. Maria Mutagamba
Minister of State for Water
Ministry of Water, Lands and Environment
P.O. Box 7122
Kampala
Uganda
Tel: (+256 41) 342 931
Fax: (+256 41) 230 891

Hon. Mr. Baguma Isoke
Minister of State for Lands
Ministry of Water, Lands and Environment
P.O. Box 7096
Kampala
Uganda
Tel: (+256 41) 342 931
Fax: (+256 41) 230 891

Hon. Dr. Kezimbira Myingo
Minister of State for Environment
Ministry of Water, Lands and Environment
P.O. Box 7096
Kampala
Uganda
Tel: (+256 41) 349 265
Fax: (+256 41) 230 891
Email: environment@mwle.go.ug

H.E. Mr. Francis Butagira
Permanent Representative
Permanent Mission of the Republic
of Uganda to the United Nations
Environment Programme
P.O. Box 60853
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 2) 445 420/449 096
Fax: (+254 2) 443 772
Email: ugacomnrb@todays.co.ke

Mr. Bezalel Kabanda
Permanent Secretary
Ministry of Water, Lands and Environment
P.O. Box 7122
Kampala
Uganda
Tel: (+256 41) 230 879
Fax: (+256 41) 230 891
Email: ps@mwle.go.ug

Mr. Balaam K. S. Mubbala
Director
Lands and Environment
Ministry of Water, Lands and Environment
P.O. Box 7096
Kampala
Uganda
Tel: (+256 41) 341 875
Fax: (+256 41) 341 875
Email: dle@mwle.go.ug

Dr. Henry Aryamanya-Mugisha
Executive Director
National Environment Management Authority
P.O. Box 22255
Kampala
Uganda
Tel: (+256 41) 257 491
Fax: (+256 41) 257 521
Email: haryamanya@nemaug.org

Mr. Thomas Mukubwa Nkayarwa
Commissioner
Local Authorities Inspection and Inspectorate
Ministry of Local Government
P.O. Box
Kampala
Uganda
Tel: (+256 41) 258 101
Fax: (+256 41) 258 127

Dr. Bob Ogwang
Natural Resources Management Specialist
Environmental Monitoring and Compliance
National Environment Management Authority
P.O. Box 22255
Kampala
Uganda
Tel: (+256 41) 251 064/5/8
Fax: (+256 41) 257 521
Email: rogwang@nemaug.org

Dr. Festus D.K. Bagoora
Natural Resource Management Specialist
Environmental Monitoring and Compliance
National Environment Management Authority
P.O. Box 22255
Kampala
Uganda
Tel: (+256 41) 251 064/5/8
Fax: (+256 41) 257 521
Email: fbagoora@nemaug.org

Mr. Robert Wabunoha
Senior Legal Counsel
National Environment Management Authority
P.O. Box 22255
Kampala
Uganda
Tel: (+256 41) 251 064/5/8
Fax: (+256 41) 257 521
Email: rwabunoha@nemaug.org

Mr. Thomiko Rwothomio
Environmental Impact Assessment Officer
National Environment Management Authority
P.O. Box 22255
Kampala
Uganda
Tel: (+256 41) 251 064/5/8
Fax: (+256 41) 257 521
Email: rthomiko@nemaug.org

Ms. Sarah Ibanda
Human Settlements
Ministry of Works, Housing
and Communications
P.O. Box 7122
Kampala
Uganda
Tel: (+256 41) 342 934
Fax: (+256 41) 342 232
E-mail: saban@imul.com

Mr. Leo Rugunda
 External Security Office (ESO)
 President's Office
 P.O. Box
 Kampala
 Uganda
 Tel: (+256 41) 255 295

Mr. Bezalel Kirya Kabanda
 Permanent Secretary
 Ministry of Water, Lands and Environment
 P.O. Box 7096
 Kampala
 Uganda

Mr. Twinomujuni Kyabalaki
 Permanent Secretary
 Policy Analysis
 Ministry of Tourism, Trade and Industry
 P.O. Box
 Kampala
 Uganda
 Tel: (+256 41) 343 947

Dr. Edson Friday Agaba
 Environmental Health Division
 Ministry of Health
 P.O. Box 7272
 Kampala
 Uganda
 Tel: (+256 77) 691 236

Mr. Valerian Kwesigaho
 Senior Agricultural Officer
 Farm Development
 Ministry of Agriculture, Animal Industries
 and Fisheries
 P.O. Box
 Entebbe
 Uganda
 Tel: (+256 41) 320 130/320 805
 Fax: (+256 41) 321 047
 E-mail: agrebbe@infocom.co.ug

Ms. Alessandra Sgobbi
 Desk Officer for Environment, Social Services
 and Infrastructure
 Ministry of Finance, Planning and Economic
 Development
 P.O. Box 8147
 Kampala
 Uganda
 Tel: (+256 77) 612 599
 Fax: (+256 41) 251 793
 E-mail: tanky@zoom.co.uk

Mr. Stephen Muwaya
 Desk officer/UNCCD
 Ministry of Agriculture, Animal Industry
 and Fisheries
 P.O. Box 102
 Entebbe
 Uganda
 Tel: (+256) 343 696
 Fax: (+256) 321 255
 Email: ccdnap@inforcom.co.ug

Mr. Kangumba Adyeri
 Deputy Permanent Representative
 Permanent Mission of the Republic of Uganda
 to the United Nations Environment Programme
 P.O. Box 60853
 Nairobi
 Kenya
 Tel: (+254 2) 445 420/449 096
 Fax: (+254 2) 443 772
 E-mail: ugacomnrb@todays.co.ke

Mr. Stephen A.R. Magezi
 Assistant Commissioner
 Department of Meteorology
 P.O. Box 7025
 Kampala
 Uganda
 Tel: (+256 41) 251 798
 Fax: (+256 41) 251 797
 Email: meteoug@infocom.co.ug

Mr. James Mugume
 Director
 International Cooperation
 Ministry of Foreign Affairs
 P.O. Box
 Kampala
 Uganda
 Tel: (+256 77) 601 723
 Fax: (+256 41) 258 722

Dr. John R. W. Aluma
 Deputy Director General (Research)
 National Agricultural Research Organisation
 P.O. Box 295
 Entebbe
 Uganda
 Tel: (+256 41) 320472/320512
 Fax: (+256 41) 321070
 E-mail: ddgr@infocom.co.ug

Mr. Paul Mafabi
Assistant Commissioner
Wetland Inspection Division
Ministry of Water, Lands and Environment
P.O. Box 9629
Kampala
Uganda
Tel: (+256 41) 254 706
Fax: (+256 41) 348 772
E-mail: Mafabip@ugandawetlands.org

Mr. Philip Gwage
Assistant Commissioner
Meteorology
Ministry of Water, Lands and Environment
P.O. Box
Kampala
Uganda
Tel: (+256 41) 251 798/233 559
Fax: (+256 41) 257 797
E-mail: pgwage@hotmail.com

Mr. David L.N. Hafashimana
Desk Officer
Biodiversity/Biosafety
Department of Forestry
Ministry of Water, Lands and Environment
P.O. Box
Kampala
Uganda
Tel: (+256 41) 340 262/255 164
Fax: (+256 41) 236 016
E-mail: davidhaf@hotmail.com

Mr. Steve Nsita
Forestry Department
Ministry of Water, Lands and Environment
P.O. Box
Kampala
Uganda
Tel: (+256 41) 344 297
Fax: (+256 41) 236 016
E-mail: ecforest@starcom.co.ug

Ms. Stella Nagujja
Science Secretary
Agriculture
Uganda National Council for Science
and Technology
P.O. Box
Tel: (+256 41) 250 499
Fax: (+256 41) 234 579
E-mail: uncst@starcom.co.ug

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU
CONGO

M. Lumuka Mantole Ntongo
Directeur Chef de Service
Environnement et Conservation de la
Ministère des Terres, Environnement, Nature
et Tourisme
BP 12348
Kinshasa
Democratic Republic of Congo
Tel: (+243) 81 810 8495
Email: minaffet@yahoo.com

REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

Mr. Richard Stanslaus Muyungi
Assistant Director
Division of Environment
Vice President's Office
P. O. Box 5380
Dar es Salaam
Tanzania
Tel: (+) 2113857/2116995
Fax: (+) 2113858
Email: sotchair@africaonline.co.tz

RWANDA

H.E. Mrs. Drocella Mugorewera
Minister of State in Charge of Environmental
Protection
Ministry of Lands, Resettlement and
Environmental Protection
P. O. Box 3502
Kigali
Rwanda
Tel: (+250) 585 397
Fax: (+250) 585 398
Email: setapen@rwanda1.com
drocmugo@yahoo.fr

Mr. Vital Nyilimanzi
Ministry of Lands, Resettlement and
Environmental Protection
P. O. Box 3502
Kigali
Rwanda
Tel: (+250) 82 628/ 517 563
Fax: (+250) 82 629/585 398
E-mail: nyiv@yahoo.fr

SAO TOME-ET-PRINCIPE

S.E.M. Arlindo de Ceita Carvalho
 Secrétaire d'Etat
 Aménagement du Territoire, l'Environnement
 et Conservation de la Nature
 Sao Tome
 Sao Tome and Principe
 Tel: (+239 12) 25 272/21 437
 Fax: (+239 12) 26 018
 Email: gefamb@cstome.net

M. Juvêncio Amado d'Oliveira
 Directeur National de l'Environnement
 Cabinet de l'Environnement
 B.P. 130
 Sao Tome
 Sao Tome and Principe
 Tel: (+239 12) 25 271/72
 Fax: (+239 12) 26 018
 E-mail: gefamb@cstome.net

SENEGAL

Hon. Mr. Modou Diagne Fada
 Ministre
 Ministère de la Jeunesse de
 l'Environnement et de l'Hygiène
 BP 4055 Dakar
 Senegal
 Tel: (+221) 822 3849
 Fax: (+221) 822 2180

Mme Fatima Dia Toure
 Directeur de l'Environnement et des
 Etablissements Classés
 Ministère de la Jeunesse de
 l'Environnement et de l'Hygiène
 BP 6557
 Dakar
 Senegal
 Tel: (+221) 821 0725/ 822 6211
 Fax: (+221) 822 6212

SIERRA LEONE

Hon. Dr. Alfred Bobson Sesay
 Minister
 Ministry of Lands, Country Planning,
 Forestry and the Environment
 3rd Floor, Youyi Building,
 Freetown
 Sierra Leone
 Tel: (+232-22) 240 973/240 146/240 959
 Fax: (+232-22) 242 013/240 146

Mr. Momodu Alrashid Bah
 Ministry of Lands, Country Planning,
 Forestry and the Environment
 3rd Floor, Youyi Building,
 Freetown
 Sierra Leone
 Tel: (+232-22) 240 973/240 146/240 959
 Fax: (+232-22) 242 013/240 146

SOUDAN

Hon. Mr. Eltighani Adam Eltahir
 Minister
 Ministry of Environment and
 Physical Development.
 P.O. Box 10488
 Khartoum
 Sudan
 Tel: (+249 11) 773 832
 Fax: (+249 11) 787 617

H.E. Mr. Sirajuddin H. Youssuf
 Ambassador
 Embassy of Sudan in Uganda
 P.O. Box 3200
 Kampala
 Uganda
 Tel: (+256 41) 346 573
 Fax: (+256 41) 346 583
 E-mail: sudanikampala@africaonline.co.ug

Dr. Mutasim Nimir
 Higher Council for Environment
 Ministry of Environment
 P.O. Box 10488
 Khartoum
 Sudan
 Tel: (+249 11) 781 479
 Fax: (+249 11) 787 617

SWAZILAND

Mr. Samuel M. Magongo
Ministry of Tourism, Environment and
Communications
P. O. Box 2652
Mbabane
Swaziland
Tel: (+268) 404 6420/6162
Fax: (+268) 404 1719
Email: mintour@realnet.co.sz

Mr. Jameson Dukuza Vilakati
Swaziland Environment Authority (SEA)
Ministry of Tourism, Environment
and Communications
P.O. Box 2652
Mbabane
Swaziland
Tel: (+268) 404 6420/7893
Fax: (+268) 404 1719
Email: sea@realnet.co.sz or
Seabiodiv@realnet.co.sz

Mr. Jeremiah Msibi
First Secretary
Permanent Mission of the Kingdom of
Swaziland to the United Nations Environment
Programme
P.O. Box 41887
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 2) 339 231/2/3
Fax: (+254 2) 330 540

TCHAD

M. Zakaria Hoski
Directeur Général du Ministère de
l'Environnement et de l'Eau
BP 447
N'Djamena
Chad
Tel: (+235) 520 757/523 255
Fax: (+235) 523 839/525 232

M. Ahamat Mahamat Haggar
Expert en environnement
B.P. 447
N'Djamena
Chad
Tel: (+235) 523 128
Fax: (+235) 523 839
E-mail: ahthaggar@yahoo.fr

TOGO

M. Ametsiagbe Adzewoda
Conseiller Technique
Cabinet Ministeriel
Ministère de l'Environnement et des Ressources
Forestières
BP 4825
Lomé
Togo
Tel: (+228) 221 2897
Fax: (+228) 221 0333
Email: ametsia@hotmail.com

TUNISIE

M. Mohamed Marzouki
Directeur Général de l'Aménagement
du Territoire
Tunis
Tunisia

ZAMBIE

Hon. Mr. Clever Chola Silavwe
Deputy Minister
Ministry of Tourism, Environment and Natural
Resources
P. O. Box 34011
Lusaka
Zambia
Tel: (+260-1) 226 060
Fax: (+260-1) 229 422
Email: menr@menr.gov.zm

Mr. Emmanuel Chileshe
Focal Point
Permanent Mission of the Republic of Zambia
to United Nations Environment Programme
P.O. Box 48741
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 2) 724 492
Fax: (+254 2) 718 494
Email: zambiacom@swiftkenya.com

Mr. Lubinda Masule Aongola
 Director
 Planning and Information Department
 Ministry of Tourism, Environment and Natural
 Resources
 P. O. Box 34011
 Lusaka
 Zambia
 Tel: (+260-1) 238 772/229 410
 Fax: (+260-1) 238 772
 Email: aongola@zamnet.zm

Ms. Eileen M. Imbwae
 Permanent Secretary
 Ministry of Tourism, Environment and Natural
 Resources
 P.O. Box 34011
 Lusaka
 Zambia
 Tel: (+260 1) 223 930
 Fax: (+260 1) 223 930
 Email: Eileen@zamnet.zm

ZIMBABWE

Hon. Mr. Francis D. Nhema
 Minister
 Ministry of Environment and Tourism
 Karigamombe Centre
 53, Samora Michel Avenue
 Private Bag 7753 Causeway
 Harare
 Zimbabwe
 Tel: (+) 757 881-5 or 751 720-2
 Fax: (+)757 877

Mr. M. T. Mandisodza
 Ministry of Environment and Tourism
 Karigamombe Centre
 53, Samora Michel Avenue
 Private Bag 7753 Causeway
 Harare
 Zimbabwe
 Tel: (+) 757 881-5 or 751 720-2
 Fax: (+)757 877

ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES

A. Organismes des Nations UniesCENTRE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE
DEVELOPPEMENT POUR LA REGION
ARABE ET L'EUROPE (CEDARE)

Mr. Abdel Rehim
 Consultant
 Centre for Environment and Development
 For the Arab Region and Europe
 C/o UNEP/DEWA
 Cairo
 Egypt
 Tel: (+20 2) 419 9821
 Email: ahrehim@cedare.org.eg

CONVENTION DES NATIONS UNIES POUR
LA LUTTE CONTRE LA
DESERTIFICATION
(UNCCD)

Mr. Mohammadou Mansour N'diaye
 United Nations Convention to Combat
 Desertification
 Haus Carstanjen, Martin Luther King STR 8
 P. O. Box 260129
 53175 Bonn
 Germany
 Tel: (+49) 228 815 2803
 Fax: (+49) 228 815 2898
 Email: mndiaye@unccd.int

Mr. Moïse Akle
 Regional Coordinator for Africa
 United Nations Convention to Combat
 Desertification
 P.O. Box
 Abidjan
 Côte d'Ivoire
 Tel: (+225) 2020 5365
 Fax: (+225) 2020 5538
 E-mail: m.akle@afdb.org

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA
POPULATION (FNUP)

Dr. Benoît Kalasa
Regional Adviser
United Nations Population Fund/CST
P.O. Box 8714
Addis Ababa
Ethiopia
Tel: (+251 1) 444 119
Fax: (+251 1) 517 133/515 311
Email: kalasa@unfpa.org

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
(PAM)

Ms. Azeb Asrat
Regional Programme Adviser
Regional Bureau for Eastern and Southern
Africa
World Food Programme
P.O. Box 7471
Kampala
Uganda
Tel: (+256 78) 242 507
Email: azeb.asrat@wfp.org

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR
LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

Mr. Daouda Toure
Resident Representative
United Development Programme
P.O. Box
Kampala
Uganda
Tel: (+256 41) 233 440/1
Fax: (+256 41) 344 801
Email: dauda.toure@undp.org

Ms. Alexandra Karekaho
Assistant Resident Representative
Programme Section
United Nations Development Programme
P.O. Box
Kampala
Uganda
Tel: (+256 41) 233 440/5
Fax: (+256 41) 344 801
Email: alexandra.karekaho@undp.org

Mr. Joseph Opio-Odongo
Environmental Policy Adviser
United Nations Development Programme
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 2) 624 647
Fax: (+254 2) 624 648
E-mail: joseph.opio-odongo@undp.org

Mr. Gregory Woodsworth
Environmental Policy Adviser
United Nations Development Programme
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 2) 624 644
Fax: (+254 2) 624 648
Email: gregory.woodsworth@undp.org

Ms. Kate Gooding
Communications Assistant
GEF/Small Grants Programme
United Nations Development Programme
P.O. Box 7184
Kampala
Uganda
Email: kategooding@yahoo.co.uk

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR
L'ENVIRONNEMENT (PNUE)

Dr. Klaus Töpfer
Director-General
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 2) 621 234
Fax: (+254 2) 624 489/90
Email: Klaus.topfer@unep.org

Mr. Sekou Toure
Director
Regional Office for Africa
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 2) 624 284
Fax: (+254 2) 623 928
Email: sekou.toure@unep.org

Mr. Ahmed Djoghlaflaf
 Executive Coordinator
 Global Environment Facility
 United Nations Environment Programme
 P.O. Box 30552
 Nairobi
 Kenya
 Tel: (+254 2) 624 166
 Fax: (+254 2) 623 557/624 041
 Email: Ahmed.Djoghlaflaf@unep.org

Mr. Alexander Alusa
 Deputy Director
 Regional Office for Africa
 United Nations Environment Programme
 P.O. Box 30552
 Nairobi
 Kenya
 Te: (+254 2) 623 455
 Fax: (+254 2) 623 928
 Email: Alex.Alusa@unep.org

Ms. Rungano Karimanzira
 Senior Programme Officer - AMCEN
 Regional Office for Africa
 United Nations Environment Programme
 P.O. Box 30552
 Nairobi
 Kenya
 Tel: (+254 2) 624 616
 Fax: (+254 2) 623 928
 Email: rungano.karimanzira@unep.org

Mr. Hamed Haidara
 Programme Development Officer
 United Nations Environment Programme –
 ROA
 P.O. Box 30552
 Nairobi
 Kenya
 Tel: (+254 2) 624 154
 Fax: (+254 2) 623 928
 Email: hamed.haidara@unep.org

Ms. Angele Luh
 Regional Information Officer
 Regional Office for Africa
 United Nations Environment Programme
 P.O. Box 30552
 Nairobi
 Kenya
 Tel: (+254 2) 624 292
 Fax: (+254 2) 623 928
 Email: Angele.Luh@unep.org

Mr. Eric Blencowe
 Division of Regional Cooperation
 United Nations Environment Programme
 P.O. Box 30552
 Nairobi
 Kenya
 Tel: (+254 2) 623 375
 Email: Eric.Blencowe@unep.org

Prof. Charles Okidi
 Senior Legal Officer
 United Nations Environment Programme –
 DEPI
 P.O. Box 45891
 Nairobi
 Kenya
 Tel: (+254 2) 623 923
 Fax: (+254 2) 623 859
 Email: charles.okidi@unep.org

Mr. Kagumaho Kakuyo
 Regional Coordinator Africa
 United Nations Environment Programme –
 DEWA
 P.O. Box 30552
 Nairobi
 Kenya
 Tel: (+254 2) 623 513
 Fax: (+254 2) 624 309
 Email: Kagumaho.Kakuyo@unep.org

Ms. Jacquie Chenje
 Programme Officer
 Division of Early Warning and Assessment
 (DEWA)
 United Nations Environment Programme
 P.O. Box 30552
 Nairobi
 Kenya
 Tel: (+254 2) 623 463
 Email: jacquie.chenje@unep.org

Mr. Bamba Abou
 Coordinator
 Network for Environment and Sustainable
 Development in Africa (NESDA)
 United Nations Environment Programme -
 DEWA
 01 Abidjan
 Côte d'Ivoire
 Tel: (+225) 2020 5419
 Fax: (+225) 2020 5922
 Email: a.bamba@afdb.org

Dr. Njeri Wamukonya
UNEP/Centre on Energy and Environment
(UNEP/CEE)
DK 4000
Roskilde
Denmark
Tel: (+45 4) 632 2288
Fax: (+45 4) 632 1999

Mr. Jacob Gyamfi-Aidoo
Consultant
United Nations Environment Programme –
DEWA
P.O. Box
South Africa
Tel: (+27 82) 340 3752
Fax: (+27 12) 347 5470
Email: gyamfi@worldonline.co.za

Mr. Elton Laisi
Consultant
Director, CEDRISA
Suite 189 Kalikuti Complex
P.O. Box 30157
Lilongwe 3
Malawi
Tel: (+265) 727 283
Fax: (+265) 726 172
Email: cedrisa@sdpn.org.mw

Ms. Monika Wehrle
Consultant to Mountains Programme
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30662
Nairobi
Kenya
Email: Monika.wehrle@unep.org

Mr. Andrei Iatsenia
Coordinator
UNEP Mountain Programme
United Nations Environment Programme
15 Chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine
Geneva
Switzerland
Tel: (+41 22) 917 8273
Fax: (+41 22) 917 8004
Email: iatsenia@unep.ch

Mr. Thomas Fofung Tata
Division of Early Warning and Assessment
(DEWA)
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 2) 624 583
Fax: (+254 2) 624 309
Email: Thomas.Tata@unep.org

Prof. Bola Ayeni
Consultant
United Nations Environment Programme –
DEWA
P.O. Box
Lagos
Nigeria
Tel: (+2) 810 1266 (+1) 776 902
Fax: (+2) 810 1227
Email: bolayeni@skannet.com

Ms. Deborah Nightingale
Consultant
Division of Early Warning and Assessment
(DEWA)
United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 2) 623 757
Email: nightingale@africaonline.co.ke

Ms. Anna Ballance
Global Programme Officer
United Nations Environment Programme
UNEP/GRID/ARENDAL
Service Box 706
N4808 Arendal
Norway
Tel: (+47 9) 152 7268
E-mail: ballance@grida.no

Mr. Svein Tveitdar
Managing Director
GRID/ARENDAL
United Nations Environment Programme
Service Box 706
N4808 Arendal
Norway
Tel: (+47 3) 703 5730
Fax: (+47 3) 703 5050
Email: tveitdar@grida.no

Prof. Alaphia Wright
 Moderator
 African Environment Outlook Panel Discussion
 Faculty of Engineering
 University of Zimbabwe
 P.O. Box MP 167
 Harare
 Zimbabwe
 Tel: (+263 4) 303 211
 Fax: (+263 4) 303 280
 Email: alwright@eng.uz.ac.zw

Ms. Edith Mussukuya
 Sub-Saharan Africa Coordination GIWA-UNEP
 University of Kalma
 SE 391 82 Kalmar
 Sweden
 Tel: (+46) 480 446251
 Fax: (+46) 480 447350
 Email: edith.mussukuya@giwa.net

SECRETARIAT DE LA CONVENTION
 DE BALE (UNEP/SBC)

Mrs. Sachiko Kuwabara-Yamamoto
 Executive Secretary
 Secretariat of the Basel Convention
 Palais des Nations
 15 ch, des Anémones
 1219 Châtelaine
 Geneva
 Switzerland
 Tel: (+ 41 22) 917 8218
 Fax: (+41 22) 797 3454
 Email: sachiko.kuwabara@unep.ch

STRATEGIE INTERNATIONALE DES
 NATIONS UNIES POUR LA PREVENTION
 DES CATASTROPHES (UN-ISDR)

Dr. Mohamed Abchir
 Expert
 United Nations International Strategy for
 Disaster Reduction
 Palais des Nations
 Geneva
 Switzerland
 Tel: (+41 22) 917 9720
 Fax: (+41 22) 917 9098
 Email: abchir@un.org

Dr. Salem Ossama
 Adviser
 United Nations Environment Programme –
 DEWA
 1057 Heliopolis
 Cairo
 Egypt
 Tel: (+20 2) 451 3921/2/314
 Fax: (+20 2) 411 3626
 Email: osalem@cedare.org.eg

Mr. Clever Mafuta
 Head of Programme
 Southern African Research and
 Doc. Centre
 P.O. Box 5690
 Harare
 Zimbabwe
 Tel: (+263 4) 791 141
 Fax: (+263 4) 791 271
 Email: cmafuta@sardc.net

Prof. Richard Fuggle
 Professor
 Environmental Evaluation Unit
 University of Cape Town
 P.O. Box 7701
 Tel: (+27 21) 650 2874
 Fax: (+27 21) 650 3791
 Email: fuggle@enviro-net.ac.za

B. Institutions spécialisées

BANQUE MONDIALE

Mr. Richard Scobey
Sector Manager
Environment and Social Development Unit
Africa Region
The World Bank
1818 H. Street, N.W.
Washington D.C. 20433
USA
Tel: (+1 202) 458 4056
Fax: (+1 202) 473 8185
E-mail: rscobey@worldbank.org

Mr. Ayite Ajavon
Chairman
Host Country Steering Committee
World Bank
1818 H Street
Washington, DC 20433
USA
Tel: (+1 202) 458 4098
Fax: (+1 202) 522 7432
Email: aayitelo@worldbank.org
www.prototypecarbonfund.org

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES (OIG)

BANQUE AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT (BAD)

Dr. Yinka Adebayo
Principal Environmental Officer
Sustainable Development and Poverty
Reduction
Unit
African Development Bank
01 BP 1387
Abidjan
Côte d'Ivoire
Tel: (+225) 2020 4392
Fax: (+225) 2020 5033
Email: y.adebayo@afdb.org

ORGANISATION METEOROLOGIQUE
MONDIALE (OMM)

Mr. Eliphaz Bazira
C/o Department of Meteorology
Kampala
Uganda
Tel: (+256 41) 251 798
Fax: (+256 41) 251 797
Email: bazirae@yahoo.com

COMMISSION DE L'OCEAN INDIEN

M. Wilfrid Bertile
Secrétaire Général
Commission de l'Océan Indien
04 Avenue Sir Guy Forget
BP 7
Quatre Bornes
Mauritius
Tel: (+230) 425 1652
Fax: (+230) 427 2709
Email: Bertile@coi.intnet.mu

NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE
DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE
(NEPAD)

Ms. Lindelwa Myataza
Senior Research Specialist
NEPAD Secretariat
1158 Lever Road, Headway Hill
Midrand
South Africa
Tel: (+27 11) 313 3625
Fax: (+27 11) 313 3450
Email: lindelwa@nepad.org

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
(OUA)

Dr. Solomon Haile-Mariam
Chief Livestock Project Officer
Organization of African Unity/Inter-
African Bureau for Animal Resources
P.O. Box 30786
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 2) 338 544
Fax: (+254 2) 332 046
Email: solomon.hailemarianm@oau-iber.org

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG)

AFRICAN CONSERVATION CENTRE (ACC)

Ms. Wanjiru Macharia
African Conservation Centre
P.O. Box 15289
00509 Nairobi
Kenya
Tel: (+254 2) 891 360
Fax: (+254 2) 891 751
Email: shiru@acc.or.ke

ALLIANCE MONDIALE POUR LA NATURE
(IUCN)

Dr. Eldad Tukahirwa
Director
Eastern Africa Regional Office
P.O. Box 68200
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 2) 890 605-12
Fax: (+254 2) 890 615/890 407
Email: emt@iucnearo.org

OSS – OBSERVATOIRE DU SAHARA ET
DU SAHEL

Mr. Djamel Latrech
Regional Coordinator
Water Program
OSS – Sahara and Sahel Observatory
BP 311080
Tunis
Tunisia
Tel: (+216 71) 961 028
Fax: (+216 71) 962 949
Email: sass@oss.org.tn

Mr. Fethi Debbabi
Head
External Relations and Communications
OSS – Sahara and Sahel Observatory
BP 311080
Tunis
Tunisia
Tel: (+216 71) 806 522
Fax: (+216 71) 807 310
Email: fethiodebbabi@oss.org.tn

Mr. Daniel Ngantou
Director
Central Africa Region
World Conservation Union (IUCN)
Yaoundé
Cameroon
Tel: (237) 221 6496
Fax: (+237) 221 6497
Email: Daniel.ngantou@iucn.org

Dr. Geoffrey Howard
IUCN – East African Regional Office
P.O. Box 68200
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 2) 890 605/12
Fax: (+254 2) 890 615
Email: gwh@iucnearo.org

Mr. Alex Muhweezi
IUCN – Uganda Country Office
P.O. Box 10950
Kampala
Uganda
Tel: (+256 41) 233 738
Fax: (+256 41) 342 298
Email: alex.iucn@imul.com

Dr. F. Burhenne-Guilmin
IUCN – ELC
Godesberger Allee 108-112
D-53175
Bonn
Germany
Tel: (+49 228) 269 2233
Fax: (+49 228) 269 2250
Email: fburhenne@elc.iucn.org

ASSOCIATION POUR LE
DEVELOPPEMENT DE L'INFORMATION
SUR L'ENVIRONNEMENT EN AFRIQUE
CENTRALE (ADIE)

Mr. Charles-Elie M. Doumambila
Technical Coordinator
Regional Coordination
Association for the Development of
Environmental Information in Central Africa
BP 4080
Libreville
Gabon
Tel: (+241) 763 040/763 019
Fax: (+241) 774 261
Email: cdoumambila@adie-prgie.org

CULTURAL HERITAGE EXCHANGE
CENTRE (CHEC)

Mr. Darius Kabona
National Coordinator
Cultural Heritage Exchange Centre
P.O. Box
Kampala
Uganda
Tel: (+256 75) 598 118
Email: dkabona@hotmail.com

ENVIRONMENTAL ALERT

Mr. Patrick Kivumbi
Senior Programme Officer
Environmental Alert
P.O. Box 11259
Kampala
Uganda
Tel: (+256 41) 266 048
Fax: (+256 41) 269 921
E-mail: pkivumbi@envalert.org
FONDS MONDIAL POUR LA NATURE
(WWF)

Dr. Claude Martin
Director-General
World Wide Fund for Nature (WWF)
International
CH-1196 Gland
Switzerland
Tel: (+41 22) 364 9292
Fax: (+41 22) 364 5468
Email: cmartin@wwfint.org

Prof. Yaa Ntiamo-Baidu
Director
Africa & Madagascar
World Wide Fund for Nature (WWF)
International
CH-1196 Gland
Switzerland
Tel: (+41 22) 364 9265
Fax: (+41 22) 364 4238
Email: yntiamoa@wwfint.org

Dr. Sam Kanyamibwa
Regional Representative
Eastern Africa Regional Programme
Office
P.O. Box 62440
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 2) 577 355/ 572 630/1
Fax: (+254 2) 577 389
Email: skanyamibwa@wwfeafrika.org

Dr. Patrick Milimo
 Conservation Programme Director
 Eastern Africa Programme Office
 World Wide Fund for Nature (WWF-EARPO)
 P.O. Box 62440
 Nairobi
 Kenya
 Tel: (+254 2) 577 355
 Fax: (+254 2) 577 389
 Email: pmilimo@wwfeafrika.org

Ms. Catherine Mgendi
 Communications Manager
 Eastern Africa Programme Office
 World Wide Fund for Nature (WWF-EARPO)
 P.O. Box 62440
 Nairobi
 Kenya
 Tel: (+254 2) 572 630/1
 Fax: (+254 2) 577 389
 E-mail: cmgendi@wwfearpo.org
 JOINT ENERGY AND ENVIRONMENT
 PROJECTS (JEEP)

Mr. Morten Heise
 Joint Energy and Environment Projects (JEEP)
 P.O. Box 4264
 Kampala
 Uganda
 Tel: (+256 41) 260 700
 Email: jeep@imul.com

NATIONAL ASSOCIATION OF
 PROFESSIONAL ENVIRONMENTALISTS
 (NAPE)

Mr. Frank Muramuzi
 President
 National Association of Professional
 Environmentalists
 P.O. Box
 Kampala
 Uganda
 Tel: (+256 41) 534 453
 Fax: (+256 41) 530 181
 Email: napesbc@afsat.com

PARTNERSHIP FOR AFRICAN
 ENVIRONMENTAL SUSTAINABILITY
 (PAES)

Mr. Mersie Ejigu
 President and Chief Executive Officer
 Partnership for African Environmental
 Sustainability
 Plot 3157, Tank Hill Road. Muyenga
 P.O. Box 10273
 Kampala
 Uganda
 Tel: (+256 41) 267 068
 Fax: (+256 41) 267 041
 Email: mejigu@paes.com

PROJET POUR LA SURVIE DES
 GRANDS SINGES

Dr. Eve Abe
 Wildlife Consultant
 Technical Support Team
 Great Ape Survival Project
 16b Lady Margaret Road
 London NW 5XS
 U.K.
 Tel: (+44 7730) 970465
 E-mail: abe@bornfree.org.uk

UGANDA ENVIRONMENT EDUCATION
 FOUNDATION (UEEF)

Ms. Rosemary Namirembe
 Programme Officer
 Project Planning
 Uganda Environment Education Foundation
 (UEEF)
 P.O. Box
 Kampala
 Uganda
 Tel: (+256 77) 413 322 or
 (+256 41) 290 740
 Email: ueef@operamail.com

Mr. Joseph Mulindwa
 Uganda Environment Education Foundation
 (UEEF)
 P.O. Box
 Kampala
 Uganda
 Tel: (+256 41) 290 740
 Email: ueef@operamail.com

UGANDA GIRL GUIDES ASSOCIATION

Ms. Juliana Bezuidenhout
Uganda Girl Guides' Association
P.O. Box 696
Kampala
Uganda
Tel: (+256 41) 256 872

Ms. David Mutekanga
Uganda Wildlife Authority
P.O. Box 7422
Kampala
Uganda
Tel: (+256 41) 530 891
Fax: (+256 41) 530 891
E-mail: uws@imul.com

UGANDA WOMEN TREE PLANTING
MOVEMENT

Mrs. Ruth Mubiru
Director
Uganda Women Tree Planting Movement
P.O. Box
Kampala
Uganda
Tel: (+256 75) 643 113
Fax: (+256 41) 345 597
Email: ruthmubiru@yahoo.com
UGANDA WILDLIFE AUTHORITY

OBSERVATEURS

CANADA

Mr. Stephen Randall
First Secretary
Canadian High Commission in Uganda
P.O. Box 30481
Nairobi
Kenya
Tel: (+2542) 214 804
Fax: (+254 2) 216 485
Email: Stephen.randall@dfait.maeci.gc.ca

FRANCE

Mr. Frédéric Revol
Cooperation Attaché
Embassy of France in Uganda
P.O. Box
Tel: (+256 41) 342 120
Fax: (+256 41) 342 113
Email: Frederic.revol@diplomatie.gouv.fr

NORVEGE

Hon. Mr. Brende Børge
Minister
Ministry of Environment
8013 Dep.
Oslo
Norway
Tel: (+47) 2224 9090
Hon. Mr. André Støylen
State Secretary
Ministry of Environment
8013 Dep
Oslo
Norway
Tel: (+47) 2224 5702

Mr. Gjøst Tore
Ambassador
Embassy of Norway in Uganda
P.O. Box 227700Kampala
Uganda
Tel: (+256 41) 343 621
Fax: (+256 41) 343 936
Email: tore.gjos@norad.no

Ms. Jurid Sand
 Assistant Director-General
 Ministry of Environment
 8013 Dep
 Oslo
 Norway
 Tel: (+47) 2224 5983
 Fax: (+47) 2224 2755
 Email: turid.sand@md.dep.no
 Ms. Idunn Eidheim
 Senior Adviser
 International Department
 Ministry of Environment
 8013 Dep
 Oslo
 Norway
 Tel: (+47) 2224 5992
 Fax: (+47) 2224 2755
 Email: ie@md.dep.no

Mr. Hans Venvik
 First Secretary Development
 Embassy of Norway in Uganda
 P.O. Box 22770
 Kampala
 Uganda
 Tel: (+256 41) 343 621/346 733
 Fax: (+256 41) 343 936
 Email: emb.kampala@norad.no

Ms. Anne Marie Skjold
 Adviser
 Department for Development Cooperation
 Policy
 Ministry of Foreign Affairs
 Oslo
 Norway
 Tel: (+47) 2224 3607
 Email: ask@mfa.no

AUTRES

ADVOCATE COALITION FOR DEVELOPMENT AND ENVIRONMENT (ACODE)

Dr. Jane Dwasi
 ACODE
 P.O. Box 4739
 City Square
 Nairobi
 Kenya
 E-mail: jadwasi@yahoo.com

Dr. Pascal Sanginga
 Senior Research Fellow
 CIAT Africa
 International Centre for Tropical Agriculture
 P.O. Box 6247
 Kampala
 Uganda
 Tel: (+256 41) 567 670
 Fax: (+256 41) 567 635
 Email: p.sanginga@cgiar.org

AFRICAN HIGHLANDS INITIATIVE (AHI)

Dr. Ann Stroud
 Regional Coordinator
 African Highlands Initiative – ICRAF
 P.O. Box 6247
 Kampala
 Uganda
 Tel: (+256 41) 566 722
 Fax: (+256 41) 567 635
 Email: a.stroud@cgiar.org

Dr. Chris Opondo
 Regional Research Fellow
 African Highlands Initiative
 P.O. Box 6247
 Kampala
 Uganda
 Tel: (+256 41) 567 432
 Fax: (+256 41) 567 635
 Email: chriso@infocom.co.ug

KAMPALA CITY COUNCIL

Mr. Eli Mugizi-Rwandume
Head Environment and Environment Inspector
Kampala City Council
P.O. Box 3825
Kampala
Uganda
Tel: (+256 77) 461 564
Fax: (+256 41) 231 556/7

KENYA METEOROLOGICAL
DEPARTMENT

Mr. Samuel Muchemi
Senior Meteorologist
Kenya Meteorological Department
P.O. Box 30259
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 2) 576 957
Fax: (+254 2) 576 955
Email: Samuel.muchemi@lion.meteo.go.ke

RURAL DEVELOPMENT MEDIA
COMMUNICATIONS (RUDMEC)

Ms. Sarah Kisolo
RUDMEC
P.O. Box 1727
Kampala
Uganda
Tel: (+256 077) 588 192
Email: rudmec@hotmail.com

AFRICAN MOUNTAINS ASSOCIATION
(AMA)

Prof. Salome Misana
President
African Mountains Association
Department of Geography
University of Dar es Salaam
P.O. Box 35049
Dar es Salaam
Tanzania
Tel: (+255 22) 241 0501
Fax: (+255 22) 241 0393
Email: smisana@ud.co.tz

Dr. Francis Gichuki
Secretary General
African Mountains Association
P.O. Box 30677
Nairobi
Kenya
Tel: (+254 2) 715 489
Fax: (+
Email: egichuki@cgiar.org

Dr. Chris Hartnady
Director
Research and Development
Umvoto (Pty) Ltd
P.O. Box
Muizenberg
South Africa
Tel: (+27 21) 788 8031
Fax: (+27 21) 788 6742
Email: chris@unvoto.com

Dr. Joselyne Ramamonjisoa
Professeur
Département de Géographie
Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Université d'Antananarivo
BP 907
101 Antananarivo
Madagascar
Tel: (+261 20) 224 6152
Email: inet@simicro.mg

Dr. Bob Nakileza
Lecturer
Mountain Resource Centre
Geography Department
Makerere University
P.O. Box
Kampala
Uganda
Tel: (+256 41) 530 506
Fax: (+256 41) 530 506
Email: nakilezab@yahoo.com

Mrs. Joy Tumuhairwe
Senior Lecturer
Faculty of of Agriculture
Makerere University
P.O. Box 7062
Kampala
Uganda
Tel: (+256 41) 543 617
Fax: (+256 41) 531 641

Email: plectumu@imul.com

BUGANDA KINGDOM

Mr. Robert Kizito
Coordinator
Ministry of Agriculture, Animal Industry,
Fisheries and Environment
Buganda Kingdom
P.O. Box
Kampala
Uganda
Tel: (+256 075) 657 192
Fax: (256 41) 344 169
Email: kiiitobobus@yhoo.com

ENVIRONMENT MANAGEMENT
ASSOCIATES (EMA)

Mr. Yakobo Moyini
Principal Associate
Environment Management Associates
P.O. Box
Kampala
Uganda
Tel: (+256 41) 540 351
Fax: (+256 41) 540 352
Email: eeau@africaonline.co.ug

ECOTRUST

Dr. Joy Tukahirwa
Executive Director
ECOTRUST
P.O. Box 8986
Kampala
Uganda
Tel: (+256 41) 543 562/4
Fax: (+256 41) 543 562/4
Email: j-takahi@starcom.co.ug
jtukahirwa@ecotrust-ug.org

EDA

Prof. John Okedi
EDA
P.O. Box
Kampala
Uganda

UGANDA MANAGEMENT INSTITUTE

Ms. Ruth Nansanje Kirinda
Communications Consultant
The School of Journalism and Media
Management
Uganda Management Institute
P.O. Box
Kampala
Uganda
Tel: (+256 77) 462 072
Email: rkirinda@yahoo.com
